



Parc naturel régional du Vercors

Isabelle Arpin

► **To cite this version:**

Isabelle Arpin. Parc naturel régional du Vercors : Les Conseils scientifiques des espaces protégés des Alpes du Nord. Une étude inter- et transdisciplinaire. [Rapport de recherche] labex item. 2015. hal-01206668

HAL Id: hal-01206668

<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01206668>

Submitted on 29 Sep 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.





Les Conseils scientifiques des espaces protégés des Alpes du Nord. Une étude inter- et transdisciplinaire

2013 – 2014

RAPPORT FINAL

**Isabelle Arpin, Arnaud Cosson, Dorothée Denayer, Fabien Hobléa, Jean-Pierre Mounet
et Anna Sette**

Parc naturel régional du Vercors Isabelle ARPIN (sociologue à Irstea)

Ce rapport concerne les conseils scientifiques du parc naturel régional et de la réserve naturelle des hauts plateaux du Vercors. Le Parc est créé en 1970 et est doté d'un conseil scientifique huit ans plus tard. La réserve naturelle des hauts plateaux du Vercors (RNHPV) est créée en 1985 sur 17 000 has, soit un dixième de la surface du Parc. Plusieurs activités s'y exercent : activités pastorales, activités cynégétiques sur environ 40 % du territoire de la réserve, activités touristiques (randonnée notamment), activités scientifiques. La réserve dispose d'emblée d'un conseil scientifique, qui lui est propre jusqu'en 2009. Le parc et la réserve ont depuis lors un conseil scientifique commun.

Les conseils scientifiques des parcs naturels régionaux ont fait l'objet de plusieurs colloques, notes et rapports. Un colloque « Sciences humaines dans les parcs nationaux et les parcs naturels régionaux » a lieu à Florac du 25 au 27 avril 1983. Un séminaire de travail leur est consacré à Fontevraud (parc de Loire Anjou – Touraine) le 17 mars 2000. Des préconisations nationales sur leurs rôles, leurs missions et leur fonctionnement ont été rédigées (Leblanc, 2009) ; le Conseil d'Orientation, de Recherche et de Prospective de la Fédération des parcs naturels régionaux de France leur a consacré une note (Letourneux, 2008) qui formule des propositions de problématique. Les conseils scientifiques constituent donc un sujet de préoccupation ancien et récurrent pour les gestionnaires des parcs. En revanche, peu de chercheurs en sciences sociales les ont à notre connaissance étudiés et l'on dispose seulement, à ce jour, de rares travaux sur les conseils scientifiques de quelques parcs nationaux (Selmi, 2006 ; Delclaux, 2013 ; Boudouresque et al., 2013 ; Sette, 2014).

Pourtant, ces instances qui se situent à la frontière entre le monde de la science et le monde de la gestion de la nature et des territoires constituent un terrain propice à l'étude de la redéfinition des relations entre scientifiques, gestionnaires et élus locaux à l'échelle des territoires. Elles se sont en outre multipliées en même temps que les espaces protégés et offrent une diversité de cas d'étude des organisations-frontières.

L'enquête exploratoire sur les conseils scientifiques du Vercors a commencé par une lecture et une observation. La lecture est celle du document de la fédération des parcs naturels régionaux de France qui énonce un ensemble de préconisations couvrant les missions, la composition et le fonctionnement des conseils scientifiques (Leblanc, 2009). Ce document dit ce que devrait être un conseil scientifique. L'observation, elle, porte sur une séance du conseil scientifique, celle du 18 février 2014, qui donne un aperçu des activités et du fonctionnement concrets du conseil. Elle donne à voir le conseil en action. De ces deux points de vue complémentaires et contrastés sont nées une série d'interrogations qui ont nourri l'enquête.

Le conseil scientifique préconisé/idéal

La mise en place d'un conseil scientifique (CS) n'est pas obligatoire dans les parcs naturels régionaux et relève d'une décision du conseil syndical du Parc. Elle est en revanche fortement encouragée, notamment par la commission parcs naturels régionaux et chartes de parcs nationaux du Conseil National de Protection de la Nature (CNPN), qui se dit très attachée à l'existence de ces conseils et à leur bon fonctionnement. Les préconisations nationales sur les rôles, les missions et le fonctionnement des conseils scientifiques des parcs naturels régionaux (Leblanc, 2009) présentent même les conseils scientifiques comme « indispensables ». Ces préconisations abordent successivement les missions, le fonctionnement du conseil, ses rapports avec le parc et sa composition, dessinant une sorte de CS idéal. A quoi ressemble alors ce conseil scientifique idéal ? Ses missions sont larges et importantes : le conseil favorise la production de connaissances nouvelles et la mobilisation des acquis de la recherche, développe et facilite les relations du parc avec les milieux scientifiques ; il fournit un apport au processus d'élaboration, de mise en œuvre et d'élaboration de la charte ; il constitue un système d'alerte et offre un cadrage méthodologique ; il renforce la lisibilité de l'action des parcs ; il stimule la capacité d'innovation du parc et a un rôle de repérage et d'accompagnement de l'innovation. Quatre grandes attributions sont ainsi distinguées : éclairage, expertise, recherche et pédagogie. L'ampleur de la tâche est d'autant plus considérable que le conseil scientifique doit remplir sa mission « à l'échelle du territoire, du Parc et ses alentours ».

Le terme de comité est préféré à celui de conseil pour souligner la fonction consultative de l'instance et la dénomination « comité scientifique et prospectif » est préconisée, une contribution en matière de prospective étant particulièrement attendue.

Le document précise que le comité travaille pour le parc mais avec une autonomie qui garantit la liberté de ses travaux. Il peut s'autosaisir et jouer un rôle d'« aiguillon du parc » et être saisi par le parc en adoptant une posture de « contributeur interne ». Il s'agit alors d'utiliser « à bon escient et de façon nuancée ces deux types de posture », en conjuguant fidélité et loyauté d'une part, indépendance et esprit critique d'autre part. La diversité et l'ampleur des missions nécessitent l'élaboration d'un programme de travail sur la durée du mandat, qui peut prendre la forme d'un programme cadre de recherche.

En termes de composition, plusieurs équilibres qualifiés de délicats doivent être trouvés : entre la renommée des membres et leur disponibilité, entre l'implication dans la vie du territoire et un minimum de recul, entre représentants des sciences de la vie et de la terre et représentants des sciences humaines et sociales. Le document préconise un comité scientifique formé d'un noyau dur de dix à quinze membres, essentiellement des scientifiques, « de préférence encore en activité et désignés *intuitu personae* ». Le document énonce une liste de cinq critères pour le choix des membres : l'adéquation entre les domaines de recherche ou d'expertise et les enjeux du parc ; la capacité à mobiliser une communauté scientifique ; le panachage entre scientifiques ancrés dans le territoire et scientifiques

extérieurs ; l'ouverture et la curiosité, le respect et l'écoute ; un goût pour les méthodes prospectives. Il est précisé que la participation au conseil constitue une activité « accessoire, bénévole et personnelle ».

Le conseil scientifique en action : petite plongée dans une séance

La séance se déroule le 18 février 2014 durant une demi-journée au siège du parc, à Lans en Vercors. Elle précède de peu un comité consultatif de la réserve naturelle des hauts plateaux du Vercors et est exclusivement consacrée à la réserve. Elle réunit une quinzaine de personnes. Il y a parmi elles dix membres du conseil, dont un seul représentant des SHS et une seule femme. Les cinq autres participants sont le conservateur de la réserve, qui anime le conseil scientifique (qu'il soit ou pas en formation réserve), un agent du parc, une assistante, un stagiaire du parc et l'auteur de ce rapport. La majeure partie de la séance porte sur des demandes d'autorisation en réserve, que présente le conservateur de la réserve : autorisation pour l'organisation d'une manifestation sportive (traversée de la réserve en ski de fond), pour la réalisation de travaux sur des cabanes, pour l'installation de gourdes (réserves d'eau) sur un alpage, pour l'entretien d'une piste creusée par des ornières. Suivent des demandes d'autorisation de recherches scientifiques, présentées par des membres du conseil : une prospection et un inventaire de champignons d'une journée dans la réserve biologique intégrale (RBI), une étude dendrochronologique du pin à crochets, une prospection des orthoptères et des rhopalocères, la mise en place du « protocole forêt » sur cent placettes hors RBI, l'utilisation d'un drone pour un suivi des espèces forestières pionnières. D'autres demandes d'autorisation sont encore examinées : hélicoptage groupé en début d'estive, introduction de chiens dans la réserve pour le comptage des tétras-lyres ; installation de tentes pour un chantier ; utilisation de dispositifs d'effarouchement comme mesure de protection des troupeaux ovins contre les attaques de loups ; demande de création de nouveaux parkings de chasse. Il est 17h40 quand l'ensemble des demandes ont été examinées. Un membre du conseil présente alors une étude sur « les pollinisateurs dans le Parc. État des connaissances et propositions d'action ». La séance est levée à 18h10 sans que le film sur la chevêchette initialement programmé ait pu être projeté.

Au terme de la séance, toute une série d'avis sur des demandes d'autorisation de travaux et de recherches ont été formulés et restent à formaliser ; plusieurs idées de recherche ont été avancées, par exemple sur les effets de l'installation des gourdes sur l'écosystème et plus particulièrement sur les populations d'oiseaux. À plusieurs reprises aussi, des membres du conseil ont pointé, ouvertement ou en aparté, le manque de poids des avis dans les processus de prise de décision et mis en doute la capacité du collectif à réellement influencer les décisions. Enfin, la faible représentation des SHS apparaît à cette occasion manifeste, d'autant que leur seul représentant a annoncé son retrait lors du prochain mandat. Cette première observation suggère un conseil qui travaille, qui produit, tout en s'écartant sur plusieurs points du conseil scientifique idéal que dessinent les préconisations officielles et en s'interrogeant sur la portée de ses avis.

C'est donc avec ces deux images du conseil scientifique que cette enquête exploratoire démarre. Elle vise à documenter à la fois le fonctionnement des conseils scientifiques du Vercors et le vécu de ceux qui y participent, en tant que membres ou en tant que personnels du parc. Elle repose en effet sur l'idée que la compréhension d'une institution passe aussi par la compréhension du point de vue de ceux qui s'y impliquent et ont de manière plus générale affaire à elle.

Le déroulement de l'enquête exploratoire

L'enquête intervient à un moment propice : celui d'un renouvellement du conseil, qui intervient tous les quatre ans (pour la réserve). Initialement prévu en janvier 2014, ce renouvellement est reporté de six mois à la demande du directeur du parc du 3 décembre 2013, qui fait valoir à la DREAL qu'« une nouvelle composition nécessite un temps de réflexion pour optimiser le fonctionnement du conseil scientifique ». Le mandat du conseil est prolongé jusqu'au 14 juin 2014. Il n'a plus d'existence officielle depuis lors, jusqu'à ce que le conseil soit à nouveau officiellement installé. De par ce calendrier, l'enquête livre de riches renseignements sur les modalités et les critères de choix des membres, les raisons qui font que l'on veut « à tout prix » garder telle personne, les hésitations et les tensions à propos d'autres membres. Les orientations à impulser et les modifications à apporter au fonctionnement du conseil sont elles aussi mises à plat et la possibilité d'élaborer une stratégie scientifique sur le modèle des parcs nationaux est discutée.

Dix entretiens ont été réalisés entre février et mai 2014, dont sept avec des membres du conseil, choisis de manière à couvrir une assez large gamme de situations (ancienneté dans le conseil, discipline et institution d'appartenance, personnes en activité ou retraitées, implication dans des activités associatives naturalistes, etc.) et de degrés d'implication dans le conseil. Deux entretiens ont été conduits avec des agents du parc et un avec un agent à la retraite. Les deux agents du parc sont le conservateur de la réserve naturelle des hauts plateaux, en charge de l'animation du conseil, et le chargé de mission urbanisme et paysage du parc. Des entretiens avaient déjà été réalisés avec le conservateur en 2005 et en 2008, offrant la possibilité d'un suivi longitudinal de ses positions au cours des dix dernières années. L'ancien agent est entré au Parc en 1978, année de création du conseil scientifique dont il s'est occupé avant l'animateur actuel. Les entretiens ont duré d'une heure et demie à deux heures et demie et ont tous été intégralement transcrits¹.

Âge	Discipline / fonction	Institution (et autre profession)	Date entrée CS/Parc	D° d'implication
58	Agri-environnement	Irstea	2005	Très fort
45	Ecologie forestière	ONF	2005	fort
80	préhistorien	retraité	Antérieur à 1999	fort
?	Ecologie, ornithologie	Salarié LPO et agriculteur	2005	Fort à très fort
39	Ecologie	Irstea	2005	fort
54	Sociologie	Université	1999 (ou antérieur ?)	faible
environ 60	Sociologie – formation initiale écologie	Université	1999 (ou antérieur)	Fort ; ne renouvelle pas sa participation
60	Conservateur de la réserve	Parc	1998	
35	Chargé de mission urbanisme	Parc		
66	Ancien chargé de mission	Parc	1978	

¹ Les extraits d'entretien ont été légèrement toilettés pour en faciliter la lecture.

	du Parc			
--	---------	--	--	--

Tableau 1. Entretiens effectués

Il conviendrait de compléter cette première série d'entretiens en rencontrant d'autres agents du Parc, dont Benoît Betton (chargé de mission biodiversité), Jean-Philippe Delorme (directeur du Parc), Philippe Hanus (CPIE du Vercors, ancien membre du CS), Armelle Bouquet (chargé de mission culture et patrimoine) et plusieurs autres membres du conseil : de nouveaux entrants, puisque le conseil va être profondément renouvelé et, parmi les sortants ou les anciens : Baudouin Lismonde (hydrogéologue), Pascal Dupont (entomologiste au MNHN), Jean-Charles Villaret (botaniste au conservatoire botanique national alpin), Jean-François Noblet et/ou Roger Mathieu, tous deux anciens membres du conseil que le Parc n'a pas souhaité reconduire en raison de leur militantisme actif dans des associations de protection de la nature. Un entretien avec Freddy Andrieu, de la DREAL Rhône-Alpes, donnerait une idée plus précise du rôle des avis du conseil dans la prise de décision publique et permettrait de mieux situer ce conseil scientifique par rapport à ses homologues à l'échelle régionale².

En complément des observations effectuées lors de la séance du 18 février 2014 et des entretiens effectués, une partie des archives du conseil ou qui lui sont relatives ont été consultées. En particulier, un certain nombre d'ordres du jour et de comptes rendus des séances du conseil, transmis par le parc, ont été dépouillés³. Le corpus d'archives constitué demeure cependant incomplet et aucune recherche documentaire n'a été à ce jour effectuée au parc ni dans sa documentation. Il est donc probable que la poursuite de l'enquête permettra d'affiner bien des résultats obtenus.

Ce rapport comporte trois parties. La première retrace dans ses grandes lignes l'évolution des conseils scientifiques du Vercors, de leur création jusqu'à aujourd'hui. La deuxième présente la composition, le fonctionnement et les missions du conseil aujourd'hui. La troisième analyse le conseil comme une organisation-frontière entre monde scientifique, monde de la gestion et monde politique. On verra que cette organisation-frontière parvient à satisfaire une partie des attentes de ses membres, qu'elle remplit sa mission réglementaire mais peine en revanche à élaborer un programme de travail sur la durée.

I. La création et l'évolution des conseils scientifiques du Vercors

L'activité scientifique dans le Vercors est très antérieure à la création des conseils scientifiques. Elle a une histoire longue, qu'il ne s'agit pas ici de retracer mais dont on peut du moins pointer l'ancienneté et l'intensité.

1. Le Vercors, vieille terre de recherches

La proximité de grands pôles universitaires (Lyon et Grenoble notamment) a peut-être joué dans ce sens. Quoi qu'il en soit, il existe indéniablement une tradition de recherche en Vercors dans de nombreuses disciplines des sciences de la vie et de la terre (géologie, hydrobiologie, écologie, agro-écologie, géographie physique, etc.) et des sciences humaines et sociales (géographie humaine, sociologie, anthropologie, etc.). On peut citer notamment les

² Arnaud Cosson a effectué un entretien avec Freddy Andrieu dans le cadre de l'enquête sur le conseil scientifique du parc naturel régional de la Chartreuse.

³ Il s'agit des ordres du jour et des comptes rendus des séances depuis l'arrivée du conservateur de la réserve, en 1998.

enquêtes de terrain approfondies qu'y ont menées les géographes alpins, par exemple Jules Blache qui consacre sa thèse (1931) aux massifs de la Chartreuse et du Vercors. Le constat des gestionnaires du parc et de la réserve - « *on est leur terrain de recherche* » (8) - s'enracine dans une histoire longue.

Bien qu'elle ne s'accompagne pas immédiatement de la création d'un conseil scientifique, la création du parc, en 1970, renforce encore le lien entre Vercors et recherche, à la fois parce qu'elle induit l'affirmation d'un besoin de connaissance et qu'elle apporte une capacité supplémentaire à mener des études.

2. La création du conseil scientifique du parc et du conseil scientifique de la réserve

Le parc se dote d'un conseil scientifique en 1978 (Duclos, 1990), alors que Jean-Pierre Courtin dirige le parc⁴. La même année, le parc recrute un chargé de mission pédagogique et scientifique, Guy Chatain. Le conseil est structuré en association loi 1901 en 1980.

Guy Chatain, de l'écologie végétale à l'urbanisme

Guy Chatain est né en 1948 à Chanos-Curson (Drôme) dans une famille d'agriculteurs. Il mène des études de biologie végétale et effectue une thèse de troisième cycle en écologie appliquée, au laboratoire de Paul Ozenda, à Grenoble. Publiée en 1978, sa thèse s'intitule « *Le Vercors méridional : cartographie de la végétation et analyse des relations entre facteurs écologiques* ». C'est l'année où il est recruté au Parc du Vercors pour mettre en place une animation en milieu scolaire et développer les liens entre le monde de la recherche et le développement. Il mène de nombreuses opérations (inventaires naturalistes, mise en place d'un SIG, montage et réalisation d'opérations de réintroduction de marmottes, de bouquetins et de vautours), en exploitant à fond la possibilité de recruter des objecteurs de conscience, qui se succèdent au parc dans les années 1980. Ayant le sentiment de ne plus pouvoir innover en matière de connaissance et de préservation de la biodiversité, il entreprend à la fin des années 1990 de devenir urbaniste en suivant une formation continue : « *Il m'a semblé que cette association-là : environnement et urbanisme, était une bonne association pour progresser encore* ». Il donne pendant neuf ans des cours à l'IUP tourisme de Grenoble, comme enseignant-chercheur associé, tout en continuant de s'occuper au parc, à mi-temps, de questions d'urbanisme. Il part à la retraite en 2011. Il est aujourd'hui conseiller municipal d'opposition à Seyssinet-Pariset après s'être présenté sur la liste socialiste aux élections municipales de 2014.

Guy Chatain anime au parc ce que Jean Billet (1990), président du conseil de 1988 à 1999 qualifie de « cellule scientifique » et lui-même de « *pseudo service scientifique* », en notant l'intérêt pour le parc de pouvoir mettre en avant une telle structure : « *c'était bon en termes d'image, pour un PNR, d'avoir un service scientifique* ». Il entretient des liens étroits avec les milieux scientifiques et recourt à de nombreux objecteurs de conscience. Ce sont ces jeunes qui permettent au parc de mettre en place un SIG, de mener des inventaires et des opérations de réintroduction :

« *Il y a eu une cellule scientifique au parc qui a disparu, qui était bien menée, dynamiquement, par Guy Chatain avec beaucoup de stagiaires, des stagiaires, des stagiaires, des objecteurs de conscience. C'était l'époque où plein de gens sont passés au parc par cet intermédiaire.* »

Cette période apparaît un peu aujourd'hui comme un âge d'or de l'activité scientifique au Parc :

⁴ Jean-Pierre Courtin est directeur du Parc de 1976 à 1979.

« Il y avait vraiment une action de recherche du parc à l'époque, avec des objecteurs, avec des stagiaires, qui actuellement n'existe plus. »

En 1985, la charte du parc révisée définit et officialise le rôle du conseil dans son article 25. La réserve naturelle est créée la même année et dispose d'emblée d'un conseil scientifique ; le mandat de ses membres est de quatre ans.

3. Évolutions

Près de quarante ans se sont écoulés depuis la création du conseil scientifique du Parc et tout près de trente pour celui de la réserve naturelle. Dans ces histoires déjà longues, on pointera simplement ici quelques évolutions et moments qui sont apparus comme marquants à travers les archives ou les entretiens.

- Une périodisation spontanée par les présidents

Les enquêtes découpent spontanément l'histoire du conseil en fonction des présidents qui se sont succédé au cours de la période qu'ils ont connue :

« Pour moi il y a eu trois grandes époques du conseil scientifique, il y a eu l'époque de Jean Billet, après il y a eu l'époque de Jean-François Dobremez, et après il y a eu la période de François [Véron]. »

« Il y a l'ère François [Véron], et l'ère Jean-François Dobremez, c'est deux visions différentes. »

Cette périodisation spontanée par les présidents souligne le poids des présidents dans l'orientation et la vie du conseil scientifique et nécessite que l'on s'y arrête. Quatre présidents aux profils fort différents se sont succédé. Ils ont eu le temps d'imprimer leur marque, chacun d'eux ayant exercé de longs mandats : les trois premiers ont assumé la présidence pendant une dizaine d'années chacun et le président actuel, qui est candidat à sa succession, depuis 2009 (depuis 2010 de plein exercice).

a. Jean-Pierre Laurent (1978-1988)

Jean-Pierre Laurent, le concepteur d'une muséographie ouverte et sensorielle à la tête du premier conseil scientifique du Parc du Vercors

Jean-Pierre Laurent est né en 1929 à Paris, où il passe son enfance et sa jeunesse. Il suit la formation de l'École du Louvre pour devenir conservateur du patrimoine. C'est un disciple de Georges-Henri Rivière (1897-1985) : il fréquente assidûment le musée des Arts et Traditions Populaires⁵, où il partage un bureau avec Isaac Chiva (1925-2012). Nommé à Annecy en 1952, il entreprend d'installer le musée dans le château de la ville, qu'il équipe d'une imprimerie, d'un laboratoire photographique, d'un atelier, etc. Pendant vingt ans, il conçoit de nombreuses expositions et contribue au renouvellement de la muséographie en expérimentant de nouvelles méthodes pour donner à voir les expériences humaines par des approches sensibles et sensorielles. C'est en amenant les visiteurs à voir, à toucher, à sentir qu'il veut leur faire éprouver le vécu et les expériences de personnes lointaines ou disparues.

Après Annecy, Grenoble. Jean-Pierre Laurent est conservateur du musée dauphinois de 1971 à 1986. Avec la même volonté d'innover, il conçoit l'exposition *Le roman des Grenoblois* (1982), qui montre la diversité des origines des habitants de la ville. Avec Charles Joisten, il parcourt longuement l'Oisans et le Queyras. Le musée dauphinois mène dans plusieurs massifs, dont le Vercors, des recherches financées par la municipalité Dubedout. Jean-Pierre

⁵ Dirigé par Georges-Henri Rivière.

Laurent préside le conseil scientifique du parc naturel régional de 1978 à 1988. D'emblée, il initie une campagne de collecte de photographies et de témoignages oraux, confiée au Musée Dauphinois et conduite par Denis Chevallier puis par Jean-Claude Duclos à partir de la fin de 1981) (Duclos, 1990 : 103). L'opération est intitulée inventaire du patrimoine iconographique et de la mémoire orale du Vercors (IPIMOV) et comporte deux axes : les activités agropastorales et l'exploitation de la forêt et les métiers du bois, un troisième axe, sur la dernière guerre et la Résistance, ayant finalement été abandonné. Les résultats de l'inventaire sont présentés aux habitants à travers une série d'expositions pour leur tendre un miroir de leur propre mémoire. Cinq expositions se succèdent dans les années 1980 dans le « muséo-tente », selon une logique géographique : après le Trièves à Gresse-en-Vercors en août 1983 viennent le Royans et les Coulmes à Pont-en-Royans en septembre 1983 puis le Diois à Plan-de-Baix en juillet 1984, les Quatre Montagnes à Autrans en 1985, le Vercors calcaire à la Chapelle-en-Vercors en 1986. Jean-Pierre Laurent est également à l'origine, à Vassieux-en-Vercors, du musée de la préhistoire qui ouvre ses portes en 1980 et du Mémorial de la Résistance commandé par François Mitterrand et inauguré en 1994.

Qu'une telle personnalité ait été le premier président du conseil scientifique du Parc va à l'encontre de l'affirmation récurrente d'un conseil scientifique historiquement très naturaliste et est apparue dans cette enquête comme une surprise. Un examen des archives des premières années du conseil et des entretiens complémentaires seraient nécessaires pour préciser l'influence qu'a exercée Jean-Pierre Laurent sur le fonctionnement et les orientations du conseil scientifique. En tout cas, avec une personnalité de cette trempe et de cette envergure, les sciences humaines et sociales sont fortement représentées aux origines du conseil scientifique.

b. Jean Billet (juin 1988-1999)

Jean Billet, l'école de géographie grenobloise à la tête du CS

Jean Billet est né en 1934. C'est un représentant typique de l'école de géographie grenobloise : il effectue sous la direction de Paul Veyret, une thèse (1972) intitulée « Un versant méridional des Alpes centrales, le Tessin. Essai de géographie régionale », qui entend couvrir tous les aspects du Tessin et du genre de vie de ses habitants. Il devient ensuite maître de conférences puis professeur à l'Institut de Géographie Alpine et dirige plusieurs thèses, dont celle de Pierre Regottaz sur le secteur rural du Vercors méridional, soutenue en 1975. Il préside les deux conseils scientifiques, du parc naturel régional et de la réserve naturelle, de 1988 à 1998, époque à laquelle il est aussi vice-président du Parc et vice-président du comité économique et social régional. Il se retire du conseil scientifique en 2001.

c. Jean-François Dobremez (1999-2009)

Jean-François Dobremez est né en 1941 à Notre-Dame de l'Osier, au pied du Vercors. Il entreprend des études de biologie, obtient sa licence en 1965 et l'agrégation en 1968. Il commence une carrière de chercheur dans le laboratoire d'écologie alpine de Grenoble que dirige Paul Ozenda. Il effectue sa thèse au Népal sur la « Mise au point d'une méthode cartographique d'étude des montagnes tropicales. Le Népal, écologie et phytogéographie » (1972), et publie en 1976 « Le Népal. Écologie et biogéographie ». Il coordonne dans les années 1980 un important travail interdisciplinaire sur les collines du Népal central. Il est nommé professeur d'écologie végétale à Besançon puis à Chambéry et mène ses recherches au Laboratoire d'écologie alpine (Leca). Il préside le conseil scientifique de l'office national de la chasse jusqu'en 2009. En 1996, il est chargé par la Ministre de l'environnement d'une mission d'inspection et de médiation sur le loup. C'est un très bon connaisseur du Vercors qui

se présente comme « écologiste, naturaliste et chasseur »⁶. Il préside le conseil scientifique du parc naturel régional du Vercors et le conseil scientifique de la réserve naturelle des hauts plateaux de 1999 à 2009. Il est également président du centre culturel, scientifique et technique (CCSTI) de Grenoble. Il est décédé le 19 mars 2009.

d. François Véron (depuis 2009)

François Véron, une approche des milieux montagnards au carrefour de l'agronomie, de l'écologie et de la géographie

François Véron est né en 1956 à Paris. Il est diplômé de l'institut national agronomique de Paris-Grignon en 1980 et complète ses études par un DEA de géographie à l'Institut de Géographie Alpine. Il fréquente régulièrement le Vercors depuis son arrivée dans la région grenobloise en 1969. Après deux années au comité d'expansion économique de l'Isère (1982-1984), il est recruté au Cemagref de Grenoble. Il mène des travaux au carrefour de plusieurs disciplines (agronomie, sciences de gestion, écologie, géographie) sur les systèmes de gestion de l'espace montagnard, les impacts environnementaux des pratiques de gestion sur les prairies de montagne et les politiques agro-environnementales, d'abord à l'Inerm puis dans l'unité Agriculture et milieux montagnards de 1995 à 2005 et enfin dans l'unité Écosystèmes montagnards. Il dirige cette unité depuis 2011. Il entre aux conseils scientifiques du parc et de la réserve naturelle du Vercors en 2005. Il est chargé d'assurer l'intérim de la présidence après le décès de Jean-François Dobremez en 2009 et est élu président lors du renouvellement du conseil en 2010.

Ces petits portraits des présidents successifs pointent la diversité de leurs disciplines et institutions d'appartenance. Ils traduisent aussi l'existence de liens personnels forts avec le Vercors, en tout cas chez Jean-François Dobremez et François Véron. Les entretiens soulignent quant à eux l'existence de plusieurs styles de présidence, avec un contraste marqué entre la forte personnalité et l'autorité de Jean-François Dobremez et la capacité d'écoute et de dialogue de François Véron. La tendance à identifier le conseil à son président est d'ailleurs nuancée par les propos du président actuel, qui insiste sur le tandem qu'il forme avec d'autres membres et sur le travail en équipe du conseil.

- Milieu des années 1980 : mettre le conseil au service du parc

Dans les archives, le milieu des années 1980, qui correspond à la première révision de la charte du Parc, est décrit comme un tournant dans la trajectoire du conseil scientifique et une reprise en main par le Parc. Il y est question d'une « restructuration complète » du conseil, dans son objet, ses moyens, sa composition, son fonctionnement. Le but affiché est d'avoir un conseil scientifique qui soit au service du parc et notamment de ses objectifs de développement. Ces objectifs sont définis comme suit pour les années 1989-1993 : garantir la pérennité des éléments constitutifs du patrimoine ; maintenir un tissu d'exploitations agricoles viables ; renforcer la vocation touristique du Vercors et son organisation au niveau du massif ; préparer les futurs acteurs du développement et attirer de nouveaux entrepreneurs. Le parc entend orienter le travail du conseil : « Le conseil scientifique traduit en termes de programme d'études et de recherche les orientations préparées par le bureau du parc et approuvées par le conseil syndical. » La composition du conseil est modifiée dans la même optique : le nombre de membres est réduit et le poids des sciences sociales renforcé, selon l'idée que cette évolution permettra de mieux répondre aux besoins du parc, notamment en termes d'objectifs de développement. La séance du bureau du parc du 20 mai 1988 à Bourg-de-Péage crée une

⁶Extrait d'un de ses CV, document de trois pages, non daté.

commission « conseil scientifique » du Parc naturel régional du Vercors. Sont nommés membres de la commission du conseil scientifique : Jean Billet (IGA), Jacques Bonniel (Cefra), Claude Courlet (IREP), Marie-Hélène Cruveillé (Cnera faune de montagne), André Dorée (Inerm), Jean-Claude Duclos (musée dauphinois), François Gillet (commissariat à l'aménagement des Alpes du Nord), Jean-Claude Jauneau (Isara), Philippe Lebreton (université Claude Bernard), Jean-François Dobremez (Leca), ainsi qu'un représentant de la DATAR (dont le nom n'est pas encore connu). Jean Billet, professeur à l'IGA, est élu président du conseil scientifique.

La fonction d'animation scientifique est par ailleurs dissociée de la fonction de recherche et confiée au Centre Permanent d'Initiation à l'environnement (CPIE), qui vient de voir le jour. Le rôle de soutien technique au conseil joué par le conseiller scientifique est affirmé. Le compte rendu de la séance du 10 juin 1988 précise aussi que « le parc s'efforcera de mettre en place un fonds d'aide à la recherche (FAR) permettant de soutenir divers travaux et publications, ainsi qu'une collection permettant une publication régulière des travaux (en collaboration avec le CPIE) ». Un crédit de 50 000 francs est obtenu par le parc.

Un colloque sur le parc et la recherche scientifique est organisé le 2 décembre 1988. Les travaux scientifiques réalisés par le parc y sont présentés, ainsi qu'un programme de gestion informatisée de la cartographie et le programme-cadre de recherche du conseil scientifique. Ce dernier comporte les thématiques suivants : formations pâturées d'altitude ; déprise agricole ; banque cartographie informatisée ; observatoire du développement du massif du Vercors, dont doit s'occuper l'économiste grenoblois Claude Courlet.

Au vu des entretiens et des archives plus récentes, la volonté réformatrice du conseil visant à en faire un outil au service du parc et de ses objectifs de développement semble ne pas avoir véritablement abouti. Au-delà des déclarations d'intention, le rôle du conseil dans les grands sujets du parc et dans les révisions des chartes reste limité. Le projet de constituer le conseil comme une équipe resserrée et équilibrée entre sciences biologiques et sciences humaines fait lui aussi long feu. La réduction du nombre de conseillers pour constituer une équipe plus opérationnelle est suivie d'une augmentation (qui sera elle-même suivie d'une nouvelle réduction) : le conseil compte 18 membres en 2001, après l'arrivée de six nouveaux membres. Et, dans les faits, on assiste à une concentration graduelle de l'activité scientifique sur la réserve.

- **Une focalisation graduelle de l'activité scientifique sur la réserve**

Comme dans d'autres espaces protégés, le Parc est depuis longtemps présenté comme un laboratoire, aussi bien par des chercheurs que par des gestionnaires. Dressant le bilan des vingt premières années du Parc, Jean Billet (1990 : 7), le président du conseil scientifique de l'époque, écrit ainsi : « c'est [le Parc] un laboratoire. Plus que territoire d'exception, c'est un territoire d'expérimentation [...] ».

De fait, le parc et des laboratoires et instituts de recherche grenoblois et lyonnais très diversifiés (Leca, Irstea, IGA, Isara, préhistoriens, etc.) ont tissé des liens étroits. C'est par exemple le cas avec les agro-pastoralistes du Cemagref (devenu Irstea en 2013) :

« L'équipe des pastoraux, c'est une longue histoire, ça a une vingtaine d'années. 18 ans... avec Cozic. Et après plein de gens... On a des zones de défens qui ont un recul de 18 ans, donc c'est important. Ce n'est pas nouveau qu'on travaille avec le Cemagref. »

Le début des années 2000 est marqué par une volonté affirmée de concentrer l'activité scientifique sur la réserve naturelle des hauts plateaux qui, plus que le reste du parc, est dès lors désignée comme « *territoire-laboratoire* ». La mission scientifique de la réserve est

explicitement privilégiée par rapport aux missions d'éducation à l'environnement et de gestion. Ce choix de la science est justifié par le fait que les enjeux de gestion dans la réserve sont considérés comme limités : « *la réserve se porte bien ; il n'y a pas de gros problèmes.* » Il est aussi lié au goût prononcé du conservateur de la réserve pour la recherche.

Pierre-Eymard Biron, conservateur passionné de science

Pierre-Eymard Biron est né en 1954 à Grenoble, dans une famille du Vercors. Il effectue une thèse de troisième cycle en géologie, dans la région du Haut-Atlas de Marrakech (Maroc), publiée en 1982. De retour en France, il décide avec sa femme de tenir un gîte aux Écouges pendant un hiver. Ils y restent en définitive pendant dix ans, faisant du lieu une structure d'éducation à l'environnement et aux activités sportives. Il postule en 1989 au poste de directeur du Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement (CPIE) du Vercors. Sa candidature est retenue et il dirige le CPIE pendant une dizaine d'années. En 1998, le parc du Vercors crée un poste de conservateur de la réserve naturelle des hauts plateaux, dont s'occupait précédemment un chargé de mission du Parc. Pierre-Eymard Biron présente sa candidature et est recruté. Il est depuis lors membre et animateur du conseil scientifique de la réserve et animateur du conseil scientifique du Parc. Il se dit passionné par la science en général, bien au-delà de sa discipline d'origine.

Une démarche active est donc lancée pour attirer les chercheurs dans la réserve, en la dotant d'atouts distinctifs. La réserve est équipée de trois stations météorologiques performantes réparties selon un gradient nord-sud pour en faire un observatoire écoclimatique à disposition des chercheurs. Toute une rhétorique est par ailleurs développée pour démontrer que la RNHPV constitue naturellement un espace propice à l'étude du changement climatique et de ses effets, du fait de sa localisation au carrefour de plusieurs grandes influences climatiques et de sa topographie :

« Géographiquement, on est extrêmement bien situés : on est à l'intersection de trois grandes influences climatiques et on sait que, par rapport au changement climatique, il va se passer des choses et ça va être encore plus visible chez nous, parce que le nœud entre ces trois espaces va se déplacer, donc ça c'est intéressant. Et deuxième chose, on est un plateau : un plateau entre 1 500 et 1 700 mètres d'altitude et c'est ce qu'on appelle en écologie – le terme n'est pas très bon – la zone de combat, c'est-à-dire la zone de passage entre la forêt et l'absence de forêt. Il y a aussi un autre terme en écologie : la mosaïque, un habitat en mosaïque, qui est pas mal étudié par le Cemagref, par l'équipe des pastoraux, ou des forestiers. Et cet espace en mosaïque, qui est très très très intéressant au point de vue biodiversité parce qu'elle est extrêmement riche, occupe une surface très grande chez nous, parce que c'est un plateau. Et si les étages de végétation changent avec un réchauffement, on va voir cette zone se déplacer ou diminuer fortement. »

La facilité d'accès de la réserve pour les chercheurs grenoblois et lyonnais est également mise en avant. Un membre du conseil qui mène depuis longtemps des études sur les oiseaux du Vercors souligne lui aussi les avantages du site :

« Les hauts plateaux du Vercors c'est vraiment privilégié, le fait d'être plat. Il y a des arbres qui permettent la capture, on a un terrain d'étude assez unique, on se rend compte de ça. »

Le plan de gestion de la réserve de 2008 présente le développement des activités scientifiques comme le troisième objectif (sur cinq). Quatre types d'activité scientifique sont identifiés : la surveillance (espèces et habitats emblématiques du territoire : bouquetin, loup, tétras-lyre : indicateurs de l'évolution du territoire, adoption sur le territoire des protocoles nationaux) ; les suivis (évaluer les interventions de gestion : zone humide, tétras-lyre) ; les études fondamentales (pour la connaissance) et appliquées pour la gestion de la réserve ; les

observatoires : climatique, de la fréquentation, du pastoralisme et de l'enforestation (RBI). Le programme envisagé est donc extrêmement vaste. L'orientation de la réserve vers l'activité scientifique s'accompagne d'une concentration de l'activité scientifique du Parc sur la réserve. Progressivement, l'équation activité scientifique = RNHPV s'installe.

- **Fin des années 1990 : une revue pour tisser des liens**

La Fayolle se présente comme la « Revue d'information naturaliste et culturelle du Parc naturel régional du Vercors ». Son premier numéro paraît au cours de l'hiver 1999-2000. Dans la préface, le président du Parc, Yves Pillet, et le président du conseil scientifique, Jean-François Dobremez, dressent le même constat : de très nombreux mémoires, articles, études, thèses ont été consacrés au Parc mais tous ces travaux ont été insuffisamment restitués aux habitants et aux utilisateurs du parc. La recherche sur le parc semble ainsi coupée des populations. *La Fayolle* vise à remédier à cette situation. La parution doit être semestrielle et la coordination éditoriale est assurée par le CPIE du Vercors.

Les initiateurs de la revue veulent en faire un double trait d'union : entre la recherche et la société locale d'une part ; entre nature et culture d'autre part (Breitenbach et Hanus, 1999 : 3). Le choix du titre – le lecteur apprend qu'une fayolle est une petite forêt de hêtres – et du sous-titre (revue naturaliste et culturelle) est justifié par la volonté de dépasser le clivage entre nature et culture comme entre sciences de la vie et sciences humaines et sociales. De fait, les numéros consultés comportent des articles sur des sujets très variés : inventaire botanique de la réserve ; les chauves-souris du Parc ; la préhistoire sur les hauts plateaux ; la vie dans les Coulmes ; le patrimoine, message du passé pour construire l'avenir, etc. En accord avec la volonté de s'adresser à toutes les personnes intéressées par le parc, les articles sont écrits de manière très accessible et les nombreuses illustrations continuent à rendre la lecture agréable et attrayante. Le style et la ligne éditoriale de *La Fayolle* tranchent ainsi assez nettement avec ceux des revues de parcs nationaux qui se veulent plus académiques, comme les *Travaux scientifiques du parc national de la Vanoise* ou les *Scientific reports of Port-Cros national park*.

Mais les initiateurs de la revue peinent à la faire vivre. Lors de la séance du conseil scientifique du Parc du 25 janvier 2001, la revue n'en est qu'à son troisième numéro. Philippe Hanus, salarié du CPIE et membre du conseil scientifique du Parc, fait état de ses difficultés – « difficultés d'identification, difficultés à mobiliser les plumes d'où un problème de périodicité des parutions, problèmes de relecture » – et pose la question de son avenir. Le compte rendu indique qu'« il est demandé un réel encadrement de la part du conseil scientifique », suggérant un faible investissement du conseil dans la revue, après l'engouement initial et l'énergie qui accompagne les débuts de mandat. Au moins deux autres numéros ont été livrés (le cinquième au cours de l'hiver 2003) avant l'arrêt de la revue.

Que dit la courte existence de *La Fayolle* du conseil scientifique ? Elle traduit la faiblesse des moyens disponibles et l'impossibilité de fournir, dans la durée, les importants efforts nécessaires à la parution régulière d'une revue. De ce point de vue, l'histoire de *La Fayolle* ressemble à celle d'autres revues d'espaces protégés, disparues après des durées et des péripéties variables. La revue de Port-Cros semble bien ici faire figure d'exception. Elle traduit aussi l'hétérogénéité du conseil scientifique du Parc : certains membres, notamment Philippe Hanus, ont porté la revue mais, globalement, il semble que le conseil scientifique se soit assez peu investi, au-delà du soutien de principe.

- **Fusion du conseil scientifique du parc et du conseil scientifique de la réserve : « c'est passé à la réserve »**

Les deux conseils ont été distincts jusqu'en 2008, soit pendant près de vingt-cinq ans. En réalité, la composition des deux conseils est en grande partie commune, l'article 26 du décret de création de la réserve énonçant que le conseil scientifique de cette dernière comprend les membres du comité scientifique du parc naturel régional. Depuis 1998 au moins, les deux conseils se sont à quelques reprises réunis le même jour (conseil scientifique de la réserve le matin et du Parc l'après-midi). De 1999 à 2008⁷, année de la fusion, les séances du conseil scientifique de la réserve ont été nettement plus nombreuses (11 séances) que les séances du conseil scientifique du Parc (4 séances). Il existe ainsi un net tropisme scientifique en direction de la réserve naturelle.

La fusion des deux conseils apparaît dans les archives consultées dans le compte rendu de la séance du 10 décembre 2008 et semble effective à partir de 2009. Le conseil scientifique unique continue d'être animé par le conservateur de la réserve. Deux objectifs sont mis en avant pour justifier la fusion. Premièrement, un objectif de simplification : « afin d'éviter la complexité d'empilement de personnes, Jean-François Dobremez [qui préside alors le conseil] souhaite avoir un conseil scientifique unique pour le parc et la réserve et même pour la RBI [réserve biologique intégrale]⁸ et les sites Natura 2000 »⁹. Deuxièmement, un objectif d'enrichissement du conseil scientifique de la réserve par les sciences sociales. Les chercheurs en sciences sociales étaient en effet moins représentés au conseil scientifique de la réserve qu'au conseil scientifique du Parc.

Dans les faits, cependant, la fusion des deux conseils ne se traduit pas vraiment par un rééquilibrage au profit des thématiques du parc ni des approches en sciences humaines lors des discussions sur la réserve. La lecture des comptes rendus et les entretiens indiquent que les sujets traités par le conseil scientifique unique concernent essentiellement la réserve et le sont généralement appréhendés sous un angle essentiellement naturaliste. Loin d'avoir atténué le tropisme en direction de la réserve, la fusion des deux conseils l'a plutôt renforcé. Cette focalisation sur la réserve est notée aussi bien par les représentants des sciences humaines et sociales que par les représentants des sciences de la vie :

« J'ai le sentiment que le gros du sujet du conseil scientifique c'est la réserve. L'essentiel de nos préoccupations sont sur la réserve, les questions de parc c'est franchement, c'est vraiment mineur. [...] Pour le coup je ne suis pas capable de citer un sujet parc, c'est fou, peut-être que ça m'échappe complètement. »

« Fondamentalement il y a des séances parc et des séances réserve, maintenant il n'y a plus que des séances réserve quasiment, c'est passé à la réserve. [...] Non on a eu des séances parc quand même dernièrement, on a notamment eu une séance parc sur les sciences participatives. »

« [Les questions patrimoniales] ne sont pas des questions qui surgissent à chaque conseil scientifique, les problèmes qui surgissent ce sont surtout des problèmes qui concernent la faune, la flore, enfin, essentiellement. Presque les trois-quarts de toutes les réunions traitent de ces problèmes. »

- 2010 : L'éviction des conseillers militants

⁷ Mais il se peut que les archives consultées soient incomplètes.

⁸ La RBI du Vercors est créé par un arrêté ministériel du 16 octobre 2009, dont l'article 6 énonce que « le conseil scientifique et le comité consultatif de la RNN font respectivement office de comité scientifique et de comité consultatif de la RBI. » Mais la décision de fusionner les conseils du Parc et de la réserve naturelle a peut-être été favorisée par la perspective de création de la RBI.

⁹ Compte rendu de la séance du 10 décembre 2008.

Le conseil scientifique est renouvelé en 2010 et ce renouvellement est l'occasion d'une autre évolution importante : l'éviction des conseillers militants. Cet épisode renseigne sur l'évolution de la conception de ce que doit être un conseil scientifique et de la prise de parole légitime dans une telle instance. Deux membres sont particulièrement concernés : Roger Mathieu, qui apparaît pour la première fois dans les comptes rendus consultés, avec la mention Frapna, lors de la séance du conseil scientifique de la RNHPV du 22/10/1999 et Jean-François Noblet. Tous deux sont membres du conseil scientifique de la réserve naturelle mais pas du parc. Ils demandent à rester membres lors du renouvellement du conseil scientifique de la réserve de février 2005 et obtiennent satisfaction. En revanche, leur mandat n'est pas reconduit lors du renouvellement de 2010, qui suit de peu la fusion des deux conseils. Ils sont alors inclus dans un groupe nouvellement créé et sans lendemain, celui des « experts associés », qui regroupe des personnes susceptibles d'être mobilisées ponctuellement. Mais cette possibilité n'est pas activée, sauf lors de l'excursion du conseil au Mont Aiguille (cf. *infra*) à laquelle Jean-François Noblet participe. Dans les faits, c'est une exclusion du conseil qui ne dit pas son nom et s'effectue relativement en douceur.

Qui sont Roger Mathieu et Jean-François Noblet ? L'un et l'autre ont joué un rôle très actif dans la création et l'animation de sections départementales d'associations nationales ou régionales de protection de la nature. Roger Mathieu s'est beaucoup impliqué dans le département de la Drôme, notamment à la Frapna et à la LPO et Jean-François Noblet dans celui de l'Isère, où il a fondé une section de la Frapna et été le conseiller technique environnement du Conseil général de l'Isère à partir de 1989.

Leur exclusion n'est certainement pas liée à un manque d'investissement dans le conseil. De 1999 à 2010, Roger Mathieu est excusé une seule fois, frôlant le record d'assiduité, et Jean-François Noblet quatre fois de 2000 à 2010, ce qui correspond à un taux de participation très honorable. Leurs connaissances et compétences naturalistes et leurs liens avec le Vercors ne sont pas davantage en cause. Par exemple, dans son article sur les chauves-souris du Vercors, Bruno Veillet (1999-2000 : 12) souligne leur importante contribution à l'acquisition de connaissances sur les peuplements de chauves-souris du Vercors. Ils sont ainsi présents, investis et compétents sur les sujets naturalistes. Ce qui leur est reproché de manière croissante, c'est leur manière d'intervenir dans les débats. Les entretiens comme les comptes rendus des séances suggèrent qu'ils parlent beaucoup, avec force, en endossant un statut de militant qui ne posait pas trop problème des années 1970 aux années 1990 mais qui ne passe plus dans les conseils scientifiques aujourd'hui (Arpin et al., 2015) :

« C'était des gens qui avaient eu des postes importants de militants, et de présidents d'assoc, de Frapna notamment, donc qui avaient fortement marqué, Roger Mathieu, Jean-François Noblet, ils ont fortement marqué. Et j'ai eu l'impression qu'à un moment donné, le parc a voulu sortir un peu de ça, prendre du recul avec ces gens qui ont beaucoup, qui ont du peps. »

D'autres membres du conseil évoquent aussi le refus des deux conseillers militants de communiquer au parc des données qui pourraient aller à l'encontre de la protection des espèces :

« Roger Mathieu refusait de donner au parc les résultats des comptages tétras-lyres sur la zone du parc quoi, sur la rive droite de la Drôme, donc c'était extraordinaire cette situation-là. »

Un ancien membre du conseil fait par ailleurs état de tensions très fortes avec l'un des deux conseillers militants au moment de l'arrivée des loups dans la réserve naturelle : *« je l'aurais*

étranglé ! »¹⁰. Il leur est également reproché de pouvoir nuire à l'image et à la légitimité du conseil en soutenant à des fins militantes des affirmations non étayées voire franchement fausses.

Le cas d'un autre membre du conseil permet de mieux comprendre l'évolution de la position du conseil par rapport au militantisme associatif. Sébastien Blache est salarié de la LPO dans la Drôme et membre du conseil scientifique (d'abord de la réserve naturelle) depuis 2001. Les autres membres du conseil et le parc jugent son approche des dossiers scientifique et non militante. Ils mettent aussi en avant ses liens avec la communauté académique :

« Il est très impliqué en ornitho, il est bagueur, il fait des observations sur les oiseaux dans le vallon de Combau, au sud, il mène des études sur la chevêchette, sur la pie grièche écorcheur, sur le bec croisé, avec des dispositifs de capture-recapture, qu'il fait donc au titre de la LPO mais il publie dans des revues académiques aussi. »

Ce n'est donc pas tant le statut de militant qui est visé qu'une incapacité lors des conseils à faire passer des positions qui puissent être considérées comme scientifiques avant des positions qui, elles, apparaissent clairement militantes. La façon d'intervenir et de s'exprimer semble être pour beaucoup dans le jugement porté sur la part de militantisme qui entre dans les positions exprimées :

« Ça posait problème à certaines personnes parce qu'il n'y avait plus rien de scientifique, et c'est aussi des gens qui avaient tendance à prendre la parole un peu trop. »

Un militant peut donc encore avoir sa place dans le conseil, à condition de rester discret sur ses positions militantes. Cette nécessité de discrétion sur les engagements militants, dont il faut rappeler qu'elle n'a pas toujours prévalu, fait aujourd'hui consensus dans le conseil et est intériorisée par les militants eux-mêmes. Les précautions par rapport à des positions pouvant être considérées comme militantes ne suffisent au demeurant pas à faire taire les soupçons, à l'extérieur du conseil, de prise de pouvoir des associations de protection de la nature sur le conseil :

« Les suivis au chien d'arrêt sur la réserve, on donne un avis défavorable et au final moi je suis à la CDCFS¹¹ de la Drôme et je m'entends en permanence reprocher par les chasseurs que de toute façon le comité scientifique de la réserve c'est le comité scientifique de la LPO, que je fais la pluie et le beau temps, ce qui est complètement absurde mais bon après c'est comme ça. Voilà donc aussi pour dire que on est bien sans étiquette au comité scientifique mais au final de toute façon tout le monde émarge avec où est-ce qu'il travaille sur la feuille du comité scientifique. Et tous les acteurs, tous les partenaires sont bien conscients de qui on est, ce qu'on représente. »

II. Le conseil aujourd'hui

1. Composition et fonctionnement

La charte du parc 2012-2020 mentionne un conseil resserré, composé d'une douzaine de représentants des sciences naturelles et humaines. Dans le mandat qui vient de s'achever, le conseil scientifique est légèrement plus étoffé. Sur le papier, il comprend 16 membres dont 5 femmes (soit un peu plus de 30 %). La moyenne d'âge est d'environ 55 ans ; le plus jeune membre a 39 ans en 2014, le plus âgé 80 ans. L'arrêté préfectoral de 2005 qui renouvelle le

¹⁰ Ces propos ont été recueillis lors d'une conversation informelle en mai 2014 et non d'un entretien. Le locuteur ne fait pas partie des interviewés mentionnés dans le tableau 1.

¹¹ Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage.

conseil scientifique énonce dans son article 2 que « le directeur [sic]¹² de la réserve naturelle des Hauts Plateaux du Vercors est membre de droit du conseil scientifique, avec voix délibérative ». C'est là une différence avec d'autres conseils, auxquels les gestionnaires participent sans avoir de voix délibérative. Les conseillers appartiennent à une assez large gamme de structures : établissements de recherche et universités mais aussi établissements de gestion ou de conservation de la nature (ONF, CBNA), associations de protection de la nature (LPO) ; trois d'entre eux sont à la retraite. La composition entre SVT et SHS est équilibrée, ce qui correspond à une volonté depuis longtemps exprimée. Par exemple, dans sa préface au premier numéro de la Fayolle, Jean-François Dobremez écrit : « les sciences humaines tiennent une place égale à celle des sciences de la vie et de la Terre ».

Mais le conseil qui se réunit effectivement présente des traits nettement différents : il est sensiblement plus masculin (une femme sur les dix membres présents lors de la séance de février 2014) et les représentants des SHS sont très minoritaires. Plusieurs d'entre eux ne sont venus qu'une ou deux fois après avoir été nommés. Le plus impliqué, d'ailleurs écologue de formation, a annoncé son retrait du conseil. Cette situation (absentéisme et rotation rapide de la majorité des chercheurs en SHS, retrait du plus impliqué d'entre eux) est considérée comme un échec (cf. *infra*). Au contraire, les représentants des sciences de la vie et de la Terre sont dans l'ensemble assidus et présents au conseil depuis longtemps. L'équilibre disciplinaire reste un vœu pieux, malgré les tentatives répétées pour attirer des chercheurs en sciences sociales et les fidéliser.

L'arrêté préfectoral de création du conseil indique aussi que « Les membres du conseil scientifique agissent en leur nom propre, ils ne représentent pas leur structure. » Certains conseillers insistent sur l'importance de ce point pour l'indépendance du conseil :

« Le congrès des réserves avait lieu dans le Vercors et Pierre Weick¹³ et Pierre-Eymard m'ont demandé si je voulais bien être membre du conseil scientifique. [...] J'avais répondu oui, sous réserve que j'y sois intuitu personae, c'est-à-dire que je ne représente pas mon institution. Je considère que je ne suis pas au conseil scientifique pour défendre l'institution, si tant est qu'il y ait des choses à défendre. [...] Je voulais y aller en totale liberté sinon je ne trouve pas ça, enfin voilà, notamment dans un conseil scientifique, quand on a une formation de scientifique, il y a des choses qu'on analyse, on en conclut des choses, on ne va pas conclure l'inverse sous prétexte qu'on est dans une boutique ou une autre. Un des principes de base pour moi dans un conseil scientifique c'est d'être là pour..., enfin en tout cas pas du tout avec une casquette politique, ce n'est pas vraiment politique mais vous voyez de représentation d'établissement. »

En ce qui concerne les chercheurs, des stratégies d'équipe ou de laboratoire interviennent cependant clairement. Les laboratoires pour lesquels le Vercors constitue un terrain de recherche important voire essentiel veillent à maintenir une présence forte au conseil. C'est notamment le cas des écologues pastoraux d'Irstea, très attentifs à ce qu'une arrivée vienne compenser un départ du conseil. François Véron prend ainsi le relais de Philippe Cozic quand celui-ci prend la direction de l'unité « Écosystèmes montagnards » et cesse de siéger au conseil et Grégory Loucougaray succède à André Bornard lors du départ à la retraite de ce dernier.

Grégory Loucougaray

Grégory Loucougaray est né à La Rochelle en 1974. Il effectue des études de biologie et réalise une thèse en écologie végétale sur les « régimes de pâturage et [l']hétérogénéité de la structure et du fonctionnement de la végétation prairiale », fondée sur un travail de terrain

¹² Le terme de directeur paraît impropre. L'arrêté préfectoral de 2009 emploie bien le terme de conservateur.

¹³ Directeur du parc naturel régional de 2000 à 2012.

dans les marais de l'ouest. Il est recruté dans l'unité Écosystèmes montagnards du Cemagref (maintenant Irstea) en 2004 pour étudier la réponse des écosystèmes prairiaux d'altitude à des perturbations naturelles et anthropiques, et notamment aux modalités de pâturage. Il entre au conseil scientifique du parc naturel régional et de la réserve naturelle des hauts plateaux du Vercors en 2005, au moment du départ à la retraite d'André Bornard et il y participe depuis lors activement. Il est impliqué dans plusieurs projets de recherche comportant un ou plusieurs terrains dans le Vercors, comme le projet Secalp (sur les effets des sécheresses sur la végétation), le projet Mouve (qui analyse les relations entre pratiques agricoles et propriétés écosystémiques dans un contexte d'intensification écologique de l'élevage) ou le programme alpages sentinelles (sur l'impact des aléas et des changements climatiques en alpage). Investie depuis plus de vingt ans par les membres de son équipe de recherche, la réserve naturelle des hauts plateaux du Vercors est progressivement devenue un terrain privilégié de ses recherches. C'est aussi pour lui un espace de loisirs où il s'adonne à la randonnée et à la photographie. Il a siégé au CNPN de 2005 à 2009, comme représentant du Cemagref au sein de la commission flore.

Sélection de publications

Deléglise, Claire ; Loucougaray, Grégory ; Alard, Didier. 2011. Spatial patterns of species and plant traits in response to 20 years of grazing exclusion in subalpine grassland communities. *Journal of vegetation science*, 22 : 402-413.

Jung, Vincent ; Albert, Cécile H., Violle, Cyrille ; Kunstler, Georges ; Loucougaray, Grégory ; Spiegelberger, Thomas. 2014. Intraspecific trait variability mediates the response to subalpine grassland communities to extreme drought events. *Journal of ecology*. 102: 45-53.

Composer le conseil est un exercice difficile. Les entretiens révèlent l'existence d'une tension entre l'implication des membres, souvent liée au fait qu'eux-mêmes mènent des recherches en Vercors, et l'exigence de neutralité, le conseil étant amené à se prononcer sur des demandes d'autorisation de recherche dans la réserve :

« Si on veut qu'il [le conseil] vive, il faut intéresser les membres à être acteurs de la recherche sur le territoire mais s'ils sont acteurs de la recherche sur le territoire, ils sont juges et parties, problème, ils ne sont pas neutres, avec la difficulté que le parc lance des appels d'offre et que les membres du conseil scientifique y répondent. »

De fait, plusieurs membres du conseil (par exemple Grégory Loucougaray, Sébastien Blache, Pierre Bintz, Josette Debroux, Sylvie Duvillard, Jean-Pierre Mounet) mènent ou dirigent des recherches dans la réserve ou le parc.

Au-delà de la disposition supposée à s'investir dans le conseil, plusieurs critères sont pris en compte dans le choix des membres : les grandes thématiques doivent être représentées, en SVT (faune, flore, forêt, pastoralisme, eau en milieu karstique, géologie, occupation préhistorique du massif) et en SHS (dynamiques foncières et résidentielles, histoire, etc.). Les affinités personnelles interviennent aussi. Des tensions passées amènent à ne pas solliciter certains candidats potentiels et, à l'inverse, la présence de certains membres est expliquée par le fait que ce sont « de bons copains » : « *c'est moi qui l'ai proposé, je le connaissais, c'est un peu un copain, et il a dit : oui, OK, pour toi, je veux bien y être* » ; « *c'est un très bon copain.* »

La nomination du président correspond elle aussi, dans une certaine mesure au moins, à une stratégie d'établissement (des laboratoires comme du parc). Membre du premier laboratoire d'écologie grenoblois, le Leca, Jean-François Dobremez est professeur d'écologie végétale à Chambéry. Dans la préface au premier numéro de *La Fayolle*, il se présente comme un militant pour la création du parc naturel régional du Vercors. Il connaît très bien le massif, où il chasse et a des attaches personnelles fortes. François Véron, lui, dirige l'unité de recherche « Écosystèmes montagnards » du centre Irstea de Grenoble. Il siège à la commission parcs

naturels régionaux et chartes de parcs nationaux du CNPN et peut donc apporter un éclairage précieux au Parc sur les attentes du CNPN au moment de la révision de la charte :

« Je pense être une sentinelle qui pourra sans doute rendre service au parc du Vercors. Bon la fédération jouera ce rôle-là aussi le moment venu, mais je crois qu'il y a quand même un certain intérêt pour moi à être aussi au CNPN, dans la fonction de président de conseil. »

Il a fait faire une étude historique sur l'occupation des hauts plateaux du Vercors et synthétisé un travail sur les interactions entre le pastoralisme et la dynamique des pins à crochets. Son statut d'agronome ayant travaillé dans les équipes aménagement puis agriculture de l'Inerm le met en position favorable pour faire un lien entre sciences de la vie et SHS. En outre, il passe régulièrement des vacances dans le Vercors depuis son adolescence. Au final, un ensemble de facteurs scientifiques, politiques, personnels se conjuguent pour doter l'un et l'autre d'une légitimité pour assumer la fonction de président.

L'essentiel du travail des conseillers consiste à participer aux séances. Sur l'ensemble de la période considérée, le conseil scientifique s'est réuni une à trois fois par an. Les séances, d'une demi-journée ou une journée, se déroulent le plus souvent au siège du PNR, à Lans-en-Vercors ; au cours du mandat écoulé, trois séances ont eu lieu à l'extérieur. L'ordre du jour des séances est préparé conjointement par le président et par le conservateur en tant qu'animateur du conseil. Ce dernier prépare les documents, remis aux conseillers en séance plutôt qu'en amont. La réunion est conduite par le président, avec l'appui du conservateur. Le président du conseil scientifique est par ailleurs membre du bureau du parc et du conseil syndical, où sa voix est consultative. Sa charge de travail est en définitive nettement supérieure à celle des autres conseillers.

Le conseil scientifique est en cours de renouvellement et sa composition comme son fonctionnement devraient évoluer notablement. Le président actuel, le conservateur de la réserve et le directeur du parc mènent ensemble la réflexion sur l'évolution du conseil, tout en recueillant les propositions des conseillers actuels et des chargés de mission du Parc. À ce stade, il semble que l'on se dirige vers la reconduction des piliers du précédent mandat, soit une petite dizaine de personnes, et l'entrée d'environ autant de nouveaux membres, notamment issus des SHS. Le conseil devrait donc être très élargi, nécessitant et permettant la formation d'un bureau du conseil inexistant lors du précédent mandat. La création de cette nouvelle instance est envisagée pour traiter une partie des avis sur les demandes d'autorisation en bureau et dégager du temps pour aborder des sujets plus en lien avec l'activité scientifique et la production de connaissances en séance plénière. L'élaboration des avis absorbe en effet à l'heure actuelle une partie importante du temps des conseillers.

2. Missions : les avis d'abord, le programme de travail ensuite

La charte 2008-2020 du Parc attribue au conseil les missions suivantes :

- proposer des programmes de recherche et participer à leur mise en œuvre,
- émettre, à la demande du président du Parc, des avis sur les projets d'aménagement et autres dossiers concernant le territoire du Parc,
- s'auto-saisir de toute question relevant de ses domaines de compétence et faire des propositions aux instances du Parc,
- participer au suivi et à l'évaluation de la charte.

Lors de la séance du 24 avril 2009, marquée par un changement de président à la suite du décès de Jean-François Dobremez, la présidente du Parc, Danièle Pic, fait part au conseil scientifique de ses attentes à son égard. Celles-ci sont à la fois nombreuses et importantes. La présidente du Parc demande que le conseil :

- prenne une vraie place au sein du parc (bureau, commissions...),
- élabore un plan de travail sur trois ans se basant sur les différents axes de la nouvelle charte [...],
- apporte un rôle au dispositif de suivi et évaluation de la Charte et au sein des Parcs de Rhône-Alpes,
- soit plus près des problématiques du parc du Vercors,
- travaille plus dans la transversalité, avec plus de communication (infolettre, page CSD sur le site du Parc, liste de diffusion...) sans trop d'info pendant les conseils,
- travaille sur le patrimoine géologique et notamment à travers le projet de label « Geoparc »,
- opère un contrôle sur les chercheurs et leurs recherches,
- travaille et construit les sciences de l'environnement (grand défi du 21^{ème} siècle),
- travaille plus dans les sciences humaines (historiquement trop environnementaliste).

Cette impressionnante feuille de route comporte plusieurs objectifs – l'adéquation aux objectifs du parc ; l'élaboration d'un programme de travail ; le renforcement de la place des SHS – qui avaient déjà motivé la « restructuration » du conseil vingt ans auparavant. Les archives montrent que les mêmes objectifs sont périodiquement affirmés, si bien qu'ils finissent par apparaître comme un horizon qu'on ne peut ni atteindre ni abandonner. Il en va de même avec le constat d'une diffusion insuffisante des connaissances et d'une nécessité de renforcer la communication – on se souvient que c'est l'objectif que s'étaient donné les initiateurs de *La Fayolle*.

Les missions assignées au conseil peuvent en fait être regroupées en deux grandes catégories : une mission d'accompagnement du parc dans la conception, la mise en œuvre et la diffusion des résultats d'un programme de recherche adapté aux enjeux du territoire (parc et réserve) ; un rôle de donneur d'avis, réglementaire en ce qui concerne la réserve. Le décret de création de la réserve prévoit en effet qu'un certain nombre de travaux et d'activités peuvent être autorisés ou réglementés après avis du conseil scientifique. L'enquête indique que la deuxième mission prend très largement le pas sur la première. Les séances consacrées à la réserve, en particulier, sont majoritairement occupées par l'exposé des demandes et les discussions qui s'ensuivent. Les conseillers ont intériorisé le fait que leur travail consiste d'abord à produire des avis :

« Aujourd'hui l'objectif principal c'est quand même un rôle d'expert. J'ai l'impression que c'est vraiment ce qui domine depuis que moi j'y suis, donc expert pour donner un avis sur des demandes d'études, sur des dérogations que ce soit sur des activités touristiques, des activités de survol, enfin bon tout ce qui concerne je pense vraiment le cœur d'un conseil scientifique. »

Deux types d'avis peuvent être distingués, selon qu'ils découlent d'une saisine ou d'une auto-saisine du conseil. Les avis issus de saisines seront appréhendés en premier : sur quoi portent-ils ? Comment sont-ils élaborés et quel intérêt les conseillers portent-ils à une activité qui absorbe une bonne partie du temps et de l'énergie qu'ils consacrent au conseil ?

Ces avis portent sur des sujets extrêmement concrets. La séance de février 2014 couvre bien l'éventail des demandes, récurrentes, susceptibles d'être examinées en ce qui concerne la réserve naturelle (demande d'autorisation de travaux, de manifestation sportive, de recherche scientifique). Les sujets examinés sont souvent très éloignés des domaines de spécialité des membres, ou à l'inverse parfois très proches lorsqu'il s'agit de demandes de recherche scientifique dans la réserve naturelle présentées par des membres des équipes de recherche des conseillers ou, à fortiori, par les conseillers eux-mêmes.

Il peut aussi arriver que le conseil soit saisi sur des sujets liés au parc naturel régional. Le Parc a par exemple saisi le conseil scientifique en janvier 2011 sur l'organisation d'un festival de musique à Lans-en-Vercors :

« C'est le parc et les collectivités qui nous ont saisis uniquement pour l'impact écologique du festival. [...] Il se tenait début juillet en début de saison, au démarrage de la saison touristique et nous on a préconisé un report plutôt fin août pour s'assurer que la reproduction de l'avifaune était accomplie. Et ils l'ont fait. »

Le conseil a également été invité à se prononcer sur la révision de la charte du Parc, document essentiel d'orientation de la politique du Parc. Mais il ne semble pas avoir véritablement participé au processus de révision et a en quelque sorte fait l'impasse sur la charte. Alors que les demandes d'avis relatives à la réserve concernent des sujets très étroits, la charte apparaît à l'inverse comme un sujet excessivement vaste que les conseillers ne savent pas bien comment appréhender et qui leur reste largement extérieur :

« J'ai oublié le nom mais il y a eu un..., enfin c'était un dossier un peu général sur la reconduction du..., je ne sais plus comment on appelle ce document, le document de... de demande de revalidation du parc

Q : ah la charte ?

R : la charte oui voilà

Q : la révision de la charte ?

R : merci, la révision de la charte ! Donc ça c'était un gros sujet au niveau du conseil scientifique pour le parc, mais c'est un document qui est tellement vaste, tellement pluridisciplinaire et sur lequel le conseil scientifique a tellement peu de marge de manœuvre, enfin c'est quand même un gros chantier. Et moi j'ai trouvé que c'était plus de l'information, plus en fait qu'une réelle participation, mais ça vient aussi du fait, je pense, que le conseil scientifique a eu du mal à s'approprier, on n'a peut-être pas eu le courage aussi de le faire, de s'approprier ce chantier-là en fait, qui date d'il y a quelques années. »

« Je parle surtout au titre de la réserve parce que le parc régional il y a eu de grandes discussions chaque fois qu'il fallait renouveler la charte, et ça c'est très très lourd, c'est très très lourd. Moi ça me dépassait, ces chartes, ces immenses, ces grands projets, où il y a une part administrative qui est quand même extrêmement importante. Moi j'avoue que ça me dépasse un peu. »

Les conseillers prennent généralement connaissance des demandes en séance. Il n'existe pas toujours de dossier officiel de demande d'autorisation. Lors de la séance de février 2014, le conseil doit se prononcer sur des travaux sur une cabane pastorale pour lesquels aucune demande n'a été déposée. Un membre interroge :

« Est-ce à nous de statuer là-dessus ? Notre rôle est d'avoir une expertise sur l'impact sur le parc lui-même. Aux autorités du parc de faire le travail de vérification préalable. Ma remarque est que ça ne devrait même pas venir au CS aujourd'hui. On nous demande de rendre un avis sur des aspects réglementaires qui ne sont pas de notre ressort.¹⁴ »

Une demande d'entretien de piste pastorale est dans le même cas de figure.

Chaque demande fait l'objet d'une présentation par le conservateur, auquel les conseillers demandent des précisions. Ils réagissent ensuite à chaud, en fonction des éléments dont ils viennent de prendre connaissance. La discussion sur chacune des demandes est souvent longue, surtout en début de séance, les derniers avis étant traités de manière plus rapide voire expéditive. Le conservateur de la réserve et les agents du Parc présents à la séance participent

¹⁴ Notes prises en séance.

aux échanges et la voix du conservateur est délibérative. Le président tente de clore chaque discussion par une synthèse orale de la position du conseil. Par exemple, le débat sur la demande d'installation d'une gourde sur un alpage se termine sur ces propos du président :

« Pour résumer, je retiens trois points de notre discussion : 1) nous avons besoin d'avoir un plan d'ensemble à moyen terme des équipements d'approvisionnement en eau sur la réserve pour éviter de répondre au coup par coup ; 2) il faudrait étudier les incidences de la création de ces points d'eau ; 3) en contrepartie de l'accord, il faut essayer d'avoir plus de transparence sur le chargement pastoral.¹⁵ »

Étant donné le degré d'investissement des conseillers dans la réserve, il est assez fréquent que les demandes d'autorisation de recherche scientifique concernent l'un d'eux ou un membre de son équipe de recherche. Le conseiller qui se trouve de fait dans une position de juge et partie ne quitte pas la salle. Il se borne en revanche à apporter les compléments d'information éventuellement demandés sans prendre part au débat lui-même. Les conseillers semblent juger ces précautions et la liberté de parole dans le conseil suffisantes pour garantir une impartialité satisfaisante.

« Pour le GICC on a quand même installé quatre serres de quatre mètres sur douze sur la réserve, ce qui n'était pas négligeable. On a vraiment beaucoup discuté pour qu'elles soient peu visibles, plutôt bien cachées. Et puis elles ont été démontées une fois que la manip était terminée donc il n'y a pas de traces de ces serres. En gros voilà comment ça se passe, il n'y a pas un regard particulièrement bienveillant de tout le monde a priori sur ces recherches-là, c'est-à-dire que si certains trouvent des choses bizarres ils n'hésitent pas à le dire. Donc je ne me sens pas à l'abri d'un refus [...]. Et je sais aussi jusqu'où je peux aller. Je suis conscient des choses que je peux faire sur un territoire comme la réserve et de ce que je ne pourrai jamais faire. »

Les avis sont formalisés par écrit a posteriori, pour le comité consultatif. Les échanges sur les demandes d'avis peuvent aussi se dérouler par courriels entre deux séances ou se prolonger par le même moyen, après la séance. C'est par exemple le cas pour la demande de survol de la réserve par un drone, discutée lors de la séance de février 2014. Ce survol visait à tester l'intérêt de disposer d'images prises par drone plutôt que par satellite. Une objection de fond est émise, par un conseiller qui questionne la pertinence de mener une telle expérimentation dans la réserve naturelle. Reprise par un seul autre membre, l'objection n'est pas retenue et le conseil se dirige vers un avis favorable avec des restrictions sur les modalités de survol, pour éviter la multiplication des demandes d'utilisation d'une nouvelle technologie qui séduit les chercheurs (« dès qu'on nous donne un nouveau jouet, des fois c'est tentant de l'utiliser ». La demande ne précisant pas le nombre de survols qui seront effectués, le président indique qu'il fera passer l'information ultérieurement par courriel. De nouveaux échanges (qui n'ont pas été recueillis) se déroulent pour aboutir à un avis final, transmis au conservateur par courriel.

L'émergence d'un consensus par la discussion est considérée comme un objectif et les conseillers mettent en avant la construction progressive d'un esprit collectif qui favorise ce processus :

« On est assez en harmonie, enfin en harmonie, j'ai l'impression que tout le monde avance, nos violons sont à peu près accordés. »

« Dans l'ensemble, je crois qu'on est arrivé [...] peut-être pas à l'unanimité parce que tout le monde ne s'est pas nécessairement reprononcé à la fin mais on a toujours trouvé une solution, – hormis pour le tétras –, on a toujours trouvé une solution qui faisait consensus pour tous les

¹⁵ Idem.

signataires. Après, comme il y a des gens qu'on ne voyait pas ou qui n'osaient pas parler, bon... »

La formation d'un consensus est probablement favorisée par l'absence de pratique du vote, qui rend a priori plus difficile l'expression de voix divergentes ou minoritaires, même si les conseillers estiment parler tout à fait librement :

« Je n'ai pas souvenir d'avoir jamais assisté à un vote à bulletin secret. Ça se fait toujours de façon assez ouverte, il y a une expression assez facile en fait des pour et des contre. Il y a souvent des consensus dès le départ, en fonction du niveau de l'enjeu en fait dans l'avis qui est sollicité mais ça n'a vraiment jamais empêché certains membres du conseil d'avoir des avis contradictoires à la majorité et de pouvoir les exprimer. Donc je trouve que c'est assez sain dans la façon dont ça fonctionne. »

Les avis défavorables sont rares : comme d'autres, le conseil scientifique du parc et de la réserve naturelle du Vercors est bien plus « une machine à dire oui qu'une machine à dire non »¹⁶. Les modalités d'élaboration des avis (présence et participation de personnels du Parc, absence de vote, présence des conseillers concernés par les demandes d'autorisation de recherche scientifique) tendent sans doute à favoriser l'acceptation des demandes d'autorisation, moyennant éventuellement quelques restrictions et prescriptions, en particulier en ce qui concerne les demandes de recherche scientifique. L'acceptation de certaines demandes a également pu être favorisée par la présence de gardes aux séances du conseil, à l'époque où ils y participaient, les conseillers ne voulant pas mettre en difficulté les personnes directement en lien avec les pétitionnaires et chargées de faire respecter les décisions :

« Ils avaient promis une gourde à un berger qui pose problème, semble-t-il, et les gardes qui étaient là se sont exprimés à demi-mot. Mais comme je les connais bien, j'ai bien compris que si on donnait un avis négatif ils allaient se retrouver très mal. Donc moi j'ai poussé dans le sens d'un avis positif. »

Le conseil donne malgré tout chaque année un avis défavorable sur le comptage au chien des tétras-lyres dans la réserve.

L'intérêt des conseillers pour l'élaboration des avis varie fortement d'un membre à l'autre. Certains apprécient cette activité, qu'ils considèrent comme « *une des plus intéressantes* », tout en regrettant parfois des discussions « *interminables* »¹⁷.

D'autres mettent en avant un sentiment d'usure lié à la récurrence des demandes et des discussions :

« Il y a une usure sur le côté rendre des avis, etc. Pfff, c'est un peu pénible, il faut toujours reentrer et redire les mêmes choses. »

Au-delà de ce sentiment d'usure, l'activité d'élaboration des avis est critiquée pour son absence de contribution à une action de long terme du conseil. Elle paraît entraver plutôt que favoriser l'élaboration d'une politique qui ne se réduirait pas à la production d'une série d'avis ponctuels :

« Vous avez vu la réunion à laquelle vous avez assisté, autorisation de prélèvement de ci, autorisation pour installer une station météo, voilà c'est un peu... Entre guillemets on s'en fout, ce n'est pas qu'on s'en fout mais vous voyez, ce n'est pas très constructif, ça n'inscrit rien dans la durée. »

¹⁶ Selon l'expression de Raphaël Larrère, président du conseil scientifique du parc national du Mercantour.

¹⁷ Autre exemple : « *Quand on commence à partir dans des discussions alors qu'on sait qu'on a un ordre du jour très très long, ça mériterait des fois de couper un peu court à des discussions ; et moi j'aurais tendance à couper court, des fois en réunion dans le Vercors j'ai envie de dire : c'est bon !* »

« On te demande un avis, ça dure le temps d'une séance, peut-être une journée ou une demi-journée ou une heure, tu n'en as jamais entendu parler avant et tu n'en entendras plus jamais parler après, pour moi ce n'est pas ça. C'est magique : la science donne un avis et puis se retire, grande dame dans sa toge ! Non, soyons sérieux, il faut un suivi ; sans suivi ce n'est pas intéressant. »

L'implication des conseillers dans l'élaboration des avis apparaît liée à leur conception du processus et de leur rôle dans ce processus. Pour certains, la discussion au sein du conseil doit permettre d'élaborer des avis aussi argumentés que possible, selon une perspective proche de l'éthique de la discussion de J. Habermas :

« La façon dont je vois les choses, c'est d'essayer de s'appuyer au mieux sur les connaissances scientifiques, donc avoir un avis objectif, le plus objectif possible. Mais c'est impossible de dire qu'il n'y a pas des prises de position personnelles subjectives qui interviennent dans l'à priori que je peux avoir au départ, qui peut évoluer au cours du temps. Il est forcément là et on le sent dans les réactions en fait des autres personnes, des autres membres du conseil scientifique. Je ne sais pas qui est capable de dissocier à 100 % ses émotions, en tout cas ses convictions d'une approche complètement objective. Donc c'est un jeu et l'idée c'est d'être le plus équitable possible et de justifier au mieux l'avis qu'on peut donner. »

Un autre membre voit lui aussi dans l'élaboration des avis « un jeu de l'expertise » mais un jeu auquel il refuse de participer. Il appréhende ce jeu de manière purement individuelle plutôt que comme un exercice collectif à même de faire émerger une position qui dépasse les points de vue personnels :

« Ça renvoie pour moi au statut de l'intellectuel qui est capable de donner un avis sur tout et je ne me sens pas, je refuse cette posture, enfin je ne vois pas en quoi en tant que chercheur, je peux donner un avis sur, je ne sais pas moi l'extension d'une réserve, à la limite si c'était en tant que citoyen etc., ça me gênerait moins mais en tant que chercheur... Ce qui me gêne c'est le décalage entre mes compétences qui justifieraient, qui donneraient une valeur qui n'est pas plus informée que la parole du commun des mortels, sur le domaine, c'est ça qui me pose question. Mais je sais que je ne joue pas le jeu de l'expertise. Mais en général c'est quand même assez spécialisé, on n'est pas expert sur tout. »

Entre ces deux positions opposées, des conseillers s'investissent dans l'élaboration des avis en fonction de leur intérêt pour les questions abordées, réservant leur attention à certaines d'entre elles seulement :

« Quand tu as des avis sur des choses qui finalement ne t'intéressent pas du tout, tu écoutes d'une oreille. »

Cette sélectivité dans l'attention portée aux demandes d'avis donne des discussions qui peuvent manquer de dynamisme, voire un peu « molles ». La séance observée est considérée comme une bonne voire très bonne séance, marquée par des échanges nourris et des prises de position affirmées :

« Le dernier CS où tu es allée, c'était très intéressant, il était un peu atypique parce que tout le monde était très motivé à la parole, il y a eu beaucoup d'échanges, parfois c'est beaucoup plus [bruit d'un fruit qui s'écrase], [Q : mou ?], oui, chambre d'enregistrement, on propose des autorisations, des machins, ça critique moins. Et là, là c'était assez constructif, tout le monde échangeait, ça discutait, ça mettait des limites. »

L'implication des conseillers est également liée à la portée qu'ils prêtent aux avis et au degré de responsabilité qu'ils éprouvent. Les avis rendus par le conseil sont dits simples : l'instance décisionnaire n'est pas tenue de s'y conformer. Tout en ayant parfaitement conscience du

caractère consultatif de leurs avis, certains conseillers insistent sur leurs potentielles conséquences concrètes, opérant même un glissement de l'avis à la décision dans l'extrait suivant :

« Quand on prend des décisions [sic] sur la mise en place d'un abreuvoir pour les animaux, sur la réfection d'une cabane d'alpage ou autre, c'est quand même des décisions qui ont un impact fort sur la vie de personnes qui sont vraiment impliquées en fait dans la gestion de ces milieux. Elles peuvent aussi avoir des impacts assez forts sur d'autres scientifiques ou d'autres gestionnaires : quand on donne un avis négatif sur le contrôle par exemple de la population de cerfs, au niveau de l'ONC, on a aussi un impact sur des gestionnaires qui sont aussi des scientifiques en fait sur ces espaces-là. Donc il y a un rôle qui n'est pas un rôle de "sages" qui donnent leur avis et puis derrière ça n'a aucun effet et c'est que de la parlotte quoi. Donc il y a quand même ce retour d'effet concret qui est assez intéressant. »

Au contraire, d'autres extraits d'entretien pointent la faible portée des avis du conseil, qui ne sont pas toujours suivis :

« Encore la semaine dernière, le conseil scientifique en comité consultatif s'est prononcé contre le comptage au chien, et donc c'est répercuté au comité consultatif qui chaque année donne quand même son accord pour [le comptage au chien]. »

« Ce côté consultatif du conseil scientifique est parfois un peu frustrant parce que vous avez autour de la table des gens très compétents, qui donnent des éléments de manière claire ; on rend un avis et puis derrière, ben voilà, le poids du politique reprend la main. »

Plus que par le non suivi des avis, qui peut éventuellement générer de la lassitude mais pas de l'incompréhension, les conseillers sont agacés par des demandes d'avis qui leur parviennent après la prise de décision. Ainsi, lors de la séance de février 2014, la demande d'autorisation d'organiser une manifestation sportive dans la réserve (traversée à ski de fond) qu'examine le conseil a déjà fait l'objet d'un arrêté préfectoral¹⁸. Un conseiller lance : « quel intérêt de voter alors que la décision est prise !? » ; un autre renchérit, en aparté : « ce qui montre bien qu'on n'a aucun pouvoir ! ».

Les auto-saisines constituent le deuxième cas de figure d'élaboration des avis. Elles sont nettement moins nombreuses que les saisines, sans être exceptionnelles. La saisine dont parlent le plus les conseillers concerne la conservation du tétras-lyre, en fort déclin sur la réserve naturelle. Plusieurs conseillers ayant soulevé des questions sur la gestion de l'espèce, le conseil décide de s'autosaisir et produit en juillet 2009 une motion dans laquelle :

« On avait invité tous les acteurs, agriculteurs, professionnels du tourisme et puis chasseurs à réexaminer leurs pratiques en fonction de la régression très forte et très rapide de cette espèce. »

« On a conclu que sur la chasse, déjà c'était pas la problématique totale, tout n'était pas lié à la chasse, on était très conscients de ça, y a pas de soucis là-dessus, mais, par rapport à la chasse, nous ce qu'on demandait c'était la mise en place d'un moratoire, un moratoire sur l'espèce, sur la réserve, et un engagement à mettre en place des actions sur la réserve, sur l'ensemble des paramètres qui sont connus pour être négatifs à l'espèce, donc sur le pastoralisme, sur le tourisme, etc. »

La motion du conseil ne débouche pas sur une modification substantielle des pratiques susceptibles de contribuer à la réduction des populations de tétras et la chasse, en particulier, continue d'être autorisée mais, à la suite d'après discussions avec les chasseurs, le seuil du

¹⁸ Le conservateur explique que la séance du comité consultatif de la réserve, initialement prévue en janvier, a dû être reportée en raison de l'indisponibilité du Préfet et que l'arrêté préfectoral a été pris dans l'intervalle.

nombre de jeunes par poule à partir duquel la chasse au tétras peut commencer est légèrement relevé (de 1 à 1,2) dans la réserve naturelle par rapport au reste du territoire.

Le conseil s'autosaisit à nouveau en octobre 2010 lorsqu'EDF, au moment du renouvellement de la concession du barrage de Bouvante, demande que la Lyonne, affluent de la Bourne, ait un débit réservé nul :

« Quand on a eu connaissance de ça, le sang du conseil n'a fait qu'un tour et on a élaboré tout un argumentaire qui a été repris ensuite par les associations de protection de la nature et l'arrêté préfectoral accordant le débit réservé nul à EDF a été cassé par le tribunal administratif. Notre contribution a été beaucoup plus courte dans le temps, bon elle a quand même été favorable. [...] C'est Baudouin Lismonde notamment qui avait examiné le dossier de la Lyonne. »

Baudouin Lismonde

Baudouin Lismonde est né en 1946 à Périgueux. Il soutient en 1975 une thèse de troisième cycle sur la mesure optique de vitesse dans les fluides, à l'institut de mécanique de Grenoble, puis une thèse d'État en 1989. Il est maître de conférences en mécanique des fluides à l'IUT1 de Grenoble, département génie thermique et énergie, jusqu'à son départ à la retraite en 2008. Parallèlement à ses activités universitaires, il s'implique dans le milieu associatif de la spéléologie et effectue des explorations en France et dans les pays voisins. Vers la fin de sa carrière, ses recherches se concentrent sur la physique des milieux karstiques. Il collabore en 1980 à la publication des inventaires spéléo du Vercors et travaille depuis le début des années 1990 à l'amélioration de la connaissance des circulations souterraines du massif. Il entre au conseil scientifique du parc et de la réserve en 2010.

Ce qui précède indique que l'activité d'élaboration des avis se concentre fortement sur la réserve naturelle, suivant en cela le même mouvement que l'activité scientifique. Le conseil s'exprime peu sur les projets et les activités dans le reste du parc naturel régional ; il a été par le passé à peu près absent du processus de révision de la charte. Cette focalisation sur la réserve naturelle apparaît liée à plusieurs facteurs : l'obligation réglementaire de rendre des avis sur la réserve et la difficulté qu'il y aurait pour le conseil à s'exprimer sur des sujets politiquement très sensibles et notamment sur les questions d'urbanisme considérées par les élus comme leur prérogative. Absorbé par les avis à rendre sur la réserve, le conseil n'a guère le loisir de s'occuper des enjeux d'urbanisation et de développement dans le parc :

« Il [Le chargé de mission urbanisme du Parc] s'est fait gentiment tirer les oreilles par certains élus, il y a des domaines où pas touche quoi. Sur certaines réalisations urbaines c'est pas évident d'aller dire à un maire : mais attends, t'as fait une merde, c'est dégueulasse ce que tu as fait, enfin pas lui dire comme ça, mais c'est pas simple. »

Le temps consacré à l'élaboration des avis relègue aussi au second plan la deuxième mission du conseil (accompagner le parc dans la conception, la mise en œuvre et la diffusion des résultats d'un programme scientifique). Pourtant, plusieurs membres du conseil scientifique sont très fortement investis dans des recherches dans le Vercors et les idées de recherches collectives ne manquent pas. Lors de la seule séance de février 2014, plusieurs pistes de travail sont suggérées. Par exemple, l'examen de la demande d'autorisation pour l'implantation d'une gourde sur un alpage est l'occasion de discuter des recherches qui pourraient être menées sur l'impact des équipements hydriques sur les écosystèmes et sur le fonctionnement du pastoralisme. Plusieurs conseillers évoquent leur envie de voir le conseil avoir un programme scientifique interdisciplinaire sur le long terme, tout en ayant bien conscience de la faiblesse des moyens disponibles pour y parvenir :

« Je n'ai pas l'impression que ce soit vraiment un lieu, – alors je suis un peu mal placé parce que effectivement je ne suis pas très assidu –, ce n'est pas un lieu de questionnement sur quelles connaissances on a besoin de produire sur cet espace-là, qu'est-ce qu'on a besoin de savoir, qu'est-ce qui nous manque par rapport à ce qu'on sait. Donc ça suppose effectivement un travail, une représentation un peu cumulative du savoir qui n'existe me semble-t-il pas vraiment. [...] Je pense qu'il y a des choses qui seraient intéressantes à faire dans des lieux comme ça mais encore une fois ça suppose..., je ne sais pas quoi, il faut que les personnes soient impliquées autrement que simplement de venir passer une demi-journée à donner des avis sur des choses. »

« Peut-être qu'un résumé du plan de gestion ou quelques grandes lignes comme ça, de synthèse, pourrait aussi aider à donner des axes au conseil scientifique, qu'on ne soit pas une simple chambre d'enregistrement ou donneuse d'avis. Moi par exemple la réserve du Vercors je ne sais pas, je vais peut-être dire une énormité, je ne sais pas très bien où elle va d'un point de vue scientifique. »

Après plusieurs décennies, le conseil scientifique apparaît à ce stade de l'analyse comme une institution dont l'activité s'est peu à peu repliée, sur l'activité d'expertise d'une part, sur la réserve naturelle d'autre part. Certaines difficultés — la faible implication des chercheurs en SHS, l'absence de programme collectif de travail, de capitalisation et de diffusion des connaissances acquises — ont été identifiées très tôt mais n'ont pas été surmontées pour autant. La notion d'organisation-frontière peut aider à mieux comprendre cette situation.

III. Le conseil scientifique comme organisation-frontière ?

Cette notion a été proposée par Guston (2001) pour désigner les organisations qui se situent à la frontière entre science et politique. Les organisations-frontières présentent trois caractéristiques : elles favorisent la production d'objets-frontières (cf. *infra*) ; elles mobilisent des personnes issues du monde de la science et du monde de la politique et elles doivent rendre des comptes à chacun de ces mondes, en fonction des critères qui y sont en vigueur (*dual accountability*).

1. Des caractéristiques d'une organisation-frontière

a. Les avis, entre science et gestion

La notion d'objet-frontière (Star et Griesemer, 1989) vise à comprendre comment des personnes qui appartiennent à des mondes sociaux différents parviennent malgré tout à collaborer. S'appuyant sur le cas d'un musée de zoologie dans lequel interviennent des acteurs très différents (chercheurs, financeurs, trappeurs, etc.), les auteurs mettent notamment en avant l'existence d'objets qui présentent la particularité d'être simultanément assez plastiques pour pouvoir circuler d'un monde social à l'autre et y prendre des significations différentes et assez robustes pour conserver dans chacun de ces mondes une identité reconnaissable. Star et Griesemer donnent plusieurs exemples de ces objets-frontières (les spécimens conservés au muséum, les cartes, etc.).

Les avis correspondent bien à cette définition. Ils doivent en effet être élaborés de manière à avoir une valeur scientifique et à ne pas apparaître comme le résultat d'idées préconçues. Les conseillers qui parlent de l'élaboration de la motion tétras, par exemple, prennent soin de préciser qu'ils ont pris contact avec des spécialistes de la question pour prendre une position scientifiquement fondée :

« On a fait un travail, je pense qu'on est à peu près les seuls à l'avoir fait, de critique du modèle qui est utilisé par l'OGM [observatoire des galliformes de montagne], et mis en place

par l'OGM. Et ce travail critique on l'a fait, on a essayé d'être le plus impartial possible, on est allé voir des démographes, on est allés voir quand même Jean-Dominique Lebreton, [...] voilà on leur a présenté tous ces trucs, les modèles utilisés. »

Simultanément, il faut que le gestionnaire puisse appréhender les avis comme des éléments pertinents dans les décisions à prendre, qu'ils aient un sens pour lui. Le conseil est régulièrement invité à exprimer clairement un avis, favorable ou défavorable, sur la demande présentée au gestionnaire et, dans le premier cas, à accompagner cet avis de prescriptions concernant les modalités de conduite de l'activité, qu'il s'agisse de travaux, de compétition sportive ou de recherche scientifique. Les avis ont ainsi une forte dimension opérationnelle.

Un programme du conseil, s'il en existait un, serait lui aussi un objet-frontière : il devrait avoir un sens à la fois pour les membres du conseil scientifique, en s'inscrivant dans les débats en cours de la communauté scientifique, et pour les gestionnaires, en répondant à des enjeux de gestion conservatoire dans la réserve et de développement durable dans le reste du Parc.

b. Hybridation et médiateurs

L'examen des archives et l'observation de la séance de février 2014 montrent clairement que les séances du conseil réunissent bien d'autres personnes que les seuls conseillers. De 1999 à 2009, plus de 80 personnes ont participé ou assisté à au moins une séance du conseil scientifique. Parmi elles, il y a en particulier des personnels du Parc, en plus du conservateur de la réserve, membre de plein droit du conseil. Le chargé de mission biodiversité est le plus souvent présent et le précédent directeur du Parc a été absent à une seule séance en dix ans. Les cinq gardes de la réserve naturelle ont régulièrement participé aux séances, de 1999 au moins¹⁹ à 2009, parfois à la même séance. Par exemple, quatre d'entre eux — Guy Caullireau, Bruno Cuerva, Bernard Fourgous et Rémi Locatelli — assistent à la séance du 20 décembre 2006. L'absence actuelle des gardes aux séances du conseil est regrettée par plusieurs conseillers, qui pointent l'apport aux débats de leur connaissance fine des lieux et des enjeux, ou l'importance, pour les gardes, de savoir comment sont exploitées les données qu'ils collectent sur le terrain :

« Les gardes de la réserve, c'est des personnes très importantes sur la réserve, ils sont là pour exécuter le règlement de la réserve, pour aller porter la parole à l'éleveur de la décision de ne pas lui mettre une outre, c'est lui qui va se coller ça ; c'est pas Pierre-Eymard ou nous, donc si le garde n'est pas là pour entendre ce qu'on raconte, pour être capable de discuter : "mais là OK, je vais y aller et donc on va faire comment ??", et que nous justement on puisse lui dire, "c'est vrai ça on n'y avait pas pensé", moi je pense que ce lien-là est super important. [...] Ils ont aussi leurs trucs à dire, ils sont tous les jours là, ils voient bien un peu les sujets. »

« Personnellement, fondamentalement, je préfère quand ils sont là. Au moins on a un écho du terrain, et puis on peut leur poser des questions. Il m'est arrivé en séance de me déplacer, d'aller demander à un garde ce qu'il pensait de la chose parce que j'ai confiance dans... Alors bon ça dépend des gens, chacun a sa spécialité etc. Et puis ils ont des caractères différents mais quand tu vas voir certaines personnes, une personne que tu sais compétente, c'est quand même des gens assez exceptionnels, les gardes d'espaces protégés, c'est des autodidactes remarquables, et ils ont une finesse de connaissance du terrain qui est..., c'est passionnant de discuter avec eux. Et là on est un peu mis à la masse. [...] On est de plus en plus hors-sol, enfin c'est comme ça que je le perçois. »

¹⁹ Les archives antérieures n'ont pas été consultées.

« Ça me paraît important aussi pour que les gardes, quand ils font des suivis par exemple sur le terrain, voient à quoi ça sert, qu'ils voient la finalité des choses. Il n'y a rien de plus frustrant de collecter 300 000 données pendant un été et puis de se dire : bon c'est resté sur une disquette, sur un CD-ROM ou un disque dur ou ça a été jusqu'au bout d'une certaine démarche. »

Pour une personne extérieure, repérer les conseillers lors d'une séance du conseil ne va pas de soi, les agents du parc pouvant s'exprimer autant voire davantage que certains conseillers. Une séance du conseil scientifique constitue vraiment un lieu et un moment hybrides. Les conseillers côtoient aussi des chargés de mission du parc et des gardes en dehors des séances. La participation au conseil scientifique débouche ainsi régulièrement sur des échanges et des collaborations, qui dépassent largement le cadre du conseil.

« Je suis en relation avec Pierre-Eymard principalement, Pierre-Eymard je l'ai régulièrement au téléphone ; Benoit Betton beaucoup aussi, lui plutôt pour la partie parc, tu vois sur les programmes globaux, ces choses-là. »

« Mes deux interlocuteurs principaux c'est Pierre-Eymard Biron, sur l'aspect réserve et tout le suivi qu'on fait, on peut se solliciter mutuellement en fait sur certains aspects. Et puis on a appris aussi à bien se connaître depuis quelques années maintenant que je suis dans le conseil scientifique. L'autre interlocuteur principal c'est plus récent, c'est depuis trois ans on va dire, c'est Jean-Luc Langlois, chargé de mission agriculture au PNR, notamment sur les aspects agricoles. Donc là ça ne concerne pas la réserve, ça concerne essentiellement tous les travaux qu'on mène sur les terres agricoles. J'interagis aussi avec Benoit Betton. »

Certaines personnes jouent un rôle particulier et essentiel de médiateur et de traducteur entre plusieurs mondes qui sont amenés à se rencontrer dans un parc naturel régional : le monde des scientifiques, le monde des gestionnaires et le monde des politiques, dès le départ très présent et même à l'origine des parcs naturels régionaux : *« il faut comprendre que les PNR sont des structures qui sont gérées par des élus locaux. »*

Entre les deux premiers mondes, le travail de médiation et de traduction s'effectue relativement bien. Plusieurs personnes y contribuent. C'est notamment le cas des animateurs du conseil scientifique, Guy Chatain d'abord, puis Claudine Bignand et Pierre-Eymard Biron depuis 1999. Tous les trois ont une thèse, Guy Chatain et Claudine Bignand en écologie, Pierre-Eymard Biron en géologie. Leur parcours universitaire leur a donné une certaine connaissance des milieux de la recherche, avec lesquels ils ont conservé des liens. Leur passage par la recherche leur permet d'interagir avec aisance avec les conseillers et plus largement avec les scientifiques :

« Il y avait une coupure, une cassure entre le comité scientifique, le monde de la recherche et puis l'ensemble de l'équipe parc. [...] Et puis moi j'avais des copains à la fac qui étaient chercheurs, donc ça facilite la chose, le réseau est important dans ces cas-là. »

Chez Pierre-Eymard Biron comme chez Guy Chatain, la proximité avec les milieux scientifiques s'accompagne d'un goût prononcé pour la recherche, dans une large gamme de disciplines. Le premier souligne sa passion du savoir en général et le second commence sur le tard des études d'urbanisme et termine sa carrière en enseignant à l'université.

Le travail de médiation entre science et gestion est aussi accompli par le président et par d'autres membres du conseil (en dehors du conservateur de la réserve), sensibilisés aux préoccupations de la gestion par leur parcours personnel ou par les contacts avec les gestionnaires au cours de leurs recherches. C'est par exemple le cas de Carole Desplanque, membre du conseil scientifique et elle-même conservatrice de plusieurs espaces naturels.

Carole Desplanque, entre science et conservation

Carole Desplanque est née en 1969 à Beauvais, où elle reste jusqu'au baccalauréat. Elle mène des études de biologie à l'université de Grenoble et obtient en 1997 une thèse en écologie sur la dendroécologie du sapin et de l'épicéa dans les Alpes internes. Après un poste de chargée de mission à la mairie de Meylan, elle entre en 1998 à l'ONF pour faire de la cartographie d'habitats dans le cadre de Natura 2000. En 2001, elle devient notamment conservatrice de la réserve naturelle du Luitel et, en 2006, du site départemental sensible des Écouges, dans le Vercors. Elle entre au conseil scientifique du parc naturel régional et de la réserve naturelle du Vercors en 2009, en tant que spécialiste d'écologie forestière. Elle dirige avec Alain Belmont un ouvrage interdisciplinaire sur « Les Écouges. Un espace naturel dans les montagnes du Vercors », paru en 2012.

Éléments bibliographiques

1997 – Dendroécologie comparée du sapin et de l'épicéa dans les Alpes franco-italiennes. Rôle des facteurs climatiques et anthropiques. Thèse d'écologie effectuée sous la direction de Serge Aimé.

2012 - Belmont A. et Desplanque C. (Dir). Les Écouges. Un espace naturel dans les montagnes du Vercors. Ed. Patrimoine en Isère.

La traduction entre monde scientifique et monde politique, qui consiste à exprimer les connaissances scientifiques en des termes adaptés aux préoccupations des élus et inversement, semble plus difficile, même si, là encore, certaines personnes naviguent d'un monde à l'autre. Mais elles sont moins nombreuses et les liens plus ténus, bien que Catherine Brette, conseillère générale EELV de l'Isère, soit référente pour la réserve et assiste parfois aux réunions du conseil.

« Le seul lien pour l'instant, bon, il passe par Catherine Brette, parce que Catherine Brette est plutôt scientifique aussi. C'est une élue du conseil général, qui est vice-présidente du parc en charge de la réserve et de la biodiversité²⁰ [...]. Elle est, elle a été prof de sciences nats donc dans le monde de l'enseignement sur les sciences naturalistes. »

Dans ces conditions, une partie importante du travail de médiation et de traduction entre science et politique revient au président du conseil. Il siège avec voix délibérative au conseil consultatif de la réserve naturelle, où il est amené à rencontrer l'ensemble des acteurs impliqués dans la réserve. Il est par ailleurs invité aux réunions du bureau du Parc et au conseil syndical, où il n'a pas voix délibérative. Depuis peu, il y fait systématiquement une brève intervention sur un sujet de son choix en lien avec l'activité du conseil scientifique :

« C'était une présence comme ça, bon moi j'étais là un peu en observateur, je regardais ce qui se passait, je captais des infos sur certains sujets etc. Et puis je me suis dit que, malgré tout, puisque je suis membre même si c'est à titre consultatif, il faut que j'affirme un peu plus la présence du conseil scientifique donc j'ai lancé, au mois de mai je crois, l'an dernier, l'idée de faire à chaque réunion du bureau un petit flash de cinq minutes, un flash d'informations scientifiques. J'ai complète liberté du choix du sujet, et j'essaie de faire passer des idées, ou de présenter des travaux, ou de sensibiliser les élus. »

Au début du dernier mandat, il était prévu qu'un membre du conseil représente ce dernier dans chacune des commissions du Parc (forêt, tourisme, agriculture, biodiversité, etc.). Ce système semble n'avoir pas bien fonctionné, en raison d'un manque de disponibilité des conseillers mais aussi et peut-être même surtout en raison d'un fossé profond entre manières de voir et de s'exprimer des élus membres des commissions d'une part, des membres du conseil scientifique d'autre part :

²⁰ Depuis juin 2014, Catherine Brette est présidente du Parc.

« Je suis allée deux fois à la commission forêt du parc, je vais être un peu dur mais le niveau du débat m'a refroidi. À un moment quelqu'un a dit : à tel endroit, il y a une chevêchette et on a réussi à faire en sorte que l'ONF et l'exploitant de bois décalent la période de l'exploitation pour que la nichée puisse arriver à terme. Et le président de la commission forêt, vice-président du parc quand même, dit : "oh non mais si maintenant en plus faut prendre en compte les oiseaux !" Et là je me suis dit : mais qu'est-ce que je fais ici ?! Alors j'aurais peut-être dû intervenir, mais j'ai toujours pas mal de réserves quand on est nombreux, et alors là en plus c'était pour dire : non mais excusez-moi, vous entendez ce que vous dites !?, on est au 21^{ème} siècle ! Enfin je ne savais pas trop comment le dire et du coup je n'ai rien dit. [...] Mais j'en ai parlé avec Pierre-Eymard après et je lui ai dit : "mais attends, qu'est-ce que vous attendez de nous dans ces réunions-là quoi !?" »

Le cloisonnement entre le conseil scientifique et les élus peut rendre difficile la mobilisation des savoirs produits dans les prises de décision. Mais des contre-exemples existent :

« On a récupéré de l'argent pour une thèse de troisième cycle sur une cartographie des réseaux karstiques du Vercors²¹, alors on a fait une carte hydrogéologique [...] et cette carte a eu un rôle très important au niveau politique. Elle était assez facile à lire et elle a mis devant les élus les circulations souterraines. Et ça a induit des opérations en matière d'assainissement, par exemple à l'auberge du Faz [...] dans les Coulmes ; un sol filtrant a été mis en place. »

A contrario, la faiblesse des liens entre scientifiques et élus peut permettre au parc, qui se situe à l'articulation entre les deux, de s'appuyer sur les uns ou sur les autres en fonction des circonstances et de se servir du conseil scientifique comme contrepoids :

« Avoir des scientifiques permettait de faire un équilibre entre les élus qui n'étaient pas toujours au fait de la recherche et de l'innovation, et puis avec un balancier vers le monde de la recherche. »

c. Une double responsabilité (*dual accountability*) asymétrique

Le conseil scientifique présente bien les deux premières caractéristiques des organisations-frontière mais moins la troisième — la nécessité de rendre compte à chacun des mondes impliqués. Plus exactement, cette *dual accountability* se retrouve davantage pour la mission réglementaire du conseil, qui consiste à rendre des avis, que pour sa mission d'accompagnement scientifique. De fait, le conseil se prononce sur toutes les demandes que lui adresse le gestionnaire en respectant les délais impartis. Ces avis apparaissent scientifiquement fondés ; leur qualité scientifique n'est du moins pas contestée par les conseillers :

« Toutes les personnes que je connais ou que j'ai fréquentées et qui donnent des avis, surtout les naturalistes, ils le font avec des arguments très très solides. Et on sent que ce sont des gens d'une très grande compétence, ça ne fait pas de doute, les interventions sont toujours très très intéressantes, très solides, très argumentées, non il n'y a pas de problème. »

« Vous avez autour de la table des gens très compétents, qui donnent des éléments de manière claire, on rend un avis. »

Pour l'essentiel focalisés sur la réserve naturelle, les avis du conseil n'empiètent pas sur les prérogatives des élus. En revanche, le conseil rend moins de comptes sur son activité d'accompagnement du Parc et du conservateur de la réserve dans l'élaboration d'une politique

²¹ (Rousset, 1982).

de production de connaissances qui soit adaptée aux deux territoires concernés. Bien qu'un programme de travail soit réclamé à chaque début de mandat, concrètement, le conseil n'est pas tenu de répondre à cette demande et ne parvient pas à y répondre.

La double responsabilité du conseil est ainsi asymétrique et c'est plus dans son activité de donneur d'avis que dans son activité d'accompagnement scientifique que le conseil fonctionne comme une organisation-frontière. Dans ces conditions, l'orientation des recherches s'effectue surtout à travers l'acceptation ou le refus des demandes de recherche et ne concerne donc que la réserve naturelle. Lors de la séance du Conseil scientifique de la RNHPV du 23/05/2006, « il [Jean-François Dobremez] insiste sur le fait que toute recherche, sans aucune exception, se déroulant sur la RN et la nouvelle RBI doit impérativement avoir l'aval du Conseil scientifique avant d'envoyer la demande d'autorisation à la préfecture de la Drôme. La recherche doit être au service des objectifs de la Réserve et non l'inverse. »

Mais les gestionnaires estiment ne pas pouvoir orienter les recherches, y compris dans la réserve. Du point de vue des gestionnaires, les chercheurs considèrent la réserve comme un espace où développer librement leurs recherches sans tenir compte des besoins et des attentes des gestionnaires :

« On est un terrain de recherche où j'ai l'impression qu'on ne contrôle plus rien et qu'il y a plein de choses qui se passent sans... En gros le Vercors est au service des chercheurs mais ce n'est pas les chercheurs qui sont au service d'une structure comme le parc. C'est-à-dire qu'il n'y a pas de commande. Il y a toute une réflexion sur le lancement d'appels d'offre de recherche. Mais même en sciences humaines, on n'est pas du tout dans cette logique, on répond à des opportunités ponctuelles. Même au niveau de la réserve, tu as dû le voir au conseil scientifique, voilà, on répond à des opportunités et on ne contrôle rien. Alors on n'a pas à revendiquer un contrôle sur le Vercors, ce n'est pas notre mission ; sur la réserve un peu plus, on devrait savoir ce qui se passe et même sur la réserve je ne sais pas ce qui se passe. »

Ce point de vue est au demeurant partagé par certains conseillers :

« On s'investit dans un conseil scientifique aussi si on peut avoir un retour, enfin je le conçois, c'est pas..., mais bon l'articulation n'est pas toujours très claire je trouve, ça n'empêche pas que ça fonctionne et que les études qui sont réalisées apportent aussi des choses, mais... c'est parfois un peu ambivalent : on est là pour soi ou on est là pour la science de la réserve ? »

2. Grandes ambitions, petits moyens

Il y a toujours eu de grandes ambitions pour le conseil scientifique. Présentant les travaux menés au cours des vingt premières années du Parc, le président du conseil, Jean Billet, écrit (1990 : 9) : « L'objectif est clair : développer et orienter la recherche, fédérer les chercheurs pour parfaire la connaissance concernant le territoire du Parc. Mais le conseil peut avoir aussi un rôle d'expertise ou de consultation à la demande du conseil d'administration, du bureau ou du Président, sur des questions qui les concernent directement. » La mission de stimulation de la recherche est ici présentée comme première. Les arrêtés préfectoraux qui renouvellent le conseil scientifique de la réserve naturelle en 2005 et en 2009 retiennent le même ordre pour énoncer les deux grandes missions du conseil. En premier vient la contribution du conseil scientifique à l'élaboration du programme de recherche scientifique et, ensuite seulement, la réponse aux demandes d'expertise par des avis.

Les ambitions en matière de recherche sont partagées par les gestionnaires, qui affichent une volonté de constituer des observatoires dans quatre grands domaines (climat, pastoralisme,

afforestation, fréquentation touristique). Un observatoire combinant des activités d'inventaire, de surveillance, de suivi et de recherche, on voit qu'il y a là un programme extrêmement vaste.

Or, la force de travail en regard de ces grandes ambitions est très limitée. Côté parc, le conseil est animé par le conservateur de la réserve qui a bien d'autres tâches à accomplir. Lors des trois entretiens effectués avec lui, en 2005, 2008 et 2014, il a pointé le même manque de moyens, les dix années écoulées entre le premier entretien et le dernier n'ayant manifestement pas permis d'y remédier :

« Moi je suis tout seul, je n'ai pas d'équipe, je n'ai rien. Je suis à la fois le service comptable, scientifique, gestion des gardes, administratif et activités sportives. Impossible. Je ne peux que dire oui ou non. »

Cette situation est aussi perçue comme un problème par le président du conseil scientifique :

« Ma difficulté c'est que je n'ai pas de chargé de mission scientifique en face de moi, donc ça c'est un gros point faible. Bon je traite les questions de réserve avec Pierre-Eymard Biron ; pour les questions plus globales, j'ai établi des contacts avec les chargés de mission correspondants. »

La possibilité de disposer d'une personne chargée à temps plein d'animer le conseil et d'établir des liens entre la communauté académique et l'établissement gestionnaire, qui existe (ou a existé) dans certains espaces protégés (réserves naturelles de Haute-Savoie, parc national des Écrins), constitue clairement un atout majeur pour la réalisation au moins partielle des objectifs assignés aux conseils scientifiques.

Du côté des conseillers, la participation au conseil est une activité bénévole, qui s'ajoute aux autres activités professionnelles dans un agenda souvent très contraint. L'évocation de toute possibilité d'engager une action dans le cadre du conseil scientifique se heurte immédiatement à l'objection du manque de temps :

« Ce qui me frustrer moi, c'est que j'aimerais qu'on puisse aller plus loin mais après on sent bien que si on ne va pas plus loin, c'est une question de disponibilité et de moyens. En fait, déjà, on fait ça sur notre temps de boulot, notre temps de congé quoi, moi aujourd'hui je le fais sur mon temps de boulot parce que j'ai mon directeur, voilà, il est d'accord, mais quand je vais là-bas normalement je ne suis pas censé être à mon travail. »

L'éloignement et les difficultés de circulation pèsent aussi sur la possibilité de se réunir plus fréquemment :

« Les réunions de travail régulières c'est assez compliqué pour nous à mener. En plus on est obligés de, enfin, mine de rien la distance et l'accès, pour nous c'est les gorges de la Bourne, qui sont quasiment tout le temps fermées, donc c'est à chaque fois le tour par Sassenage, on prend la journée pour une heure [de réunion], on n'y arrive plus quoi, ce qui fait que moi ça m'est assez compliqué de m'investir dans des projets qui nécessitent un petit peu de réflexion, d'ingénierie régulière. »

Le recours aux nouvelles technologies de l'information et de la communication pourrait constituer une solution et avait d'ailleurs été envisagé mais là encore, le projet n'a pas vu le jour faute de moyens :

« On avait demandé au tout début à avoir un espace d'échange sur le site du parc pour pouvoir faire circuler les informations entre nous, ça n'a pas été fait et du coup, on n'a pas non plus institué de dialogue entre les réunions du conseil scientifique. »

Quelques groupes de travail ont malgré tout été constitués et ont fonctionné, sur des sujets bien précis et dans l'optique de rendre des avis formalisés (plan de gestion de la réserve, gestion des populations de tétras-lyre, festival Hadra, débit réservé de la Lyonne). Mais le conseil travaille le plus souvent à chaud, les conseillers découvrant les dossiers en séance, au moment où les documents leur sont remis.

« On travaille très peu avec des documents remis au préalable [...]. Il y a plein de documents et ils sont remis en séance. J'aimerais, je pense que ce serait plus efficace qu'on ait quand même quelques documents qui soient rassemblés et remis au préalable. »

De même, les comptes rendus des séances sont effectués *« comme on peut »*, sans diffusion ni validation systématique :

« On n'a pas été rigoureux dans la rediffusion du compte rendu, pour le faire valider par les membres du conseil scientifique, il n'y a pas eu d'approbation à la réunion suivante. »

L'asymétrie dans l'obligation de rendre des comptes et la faiblesse des moyens disponibles se conjuguent pour aboutir à un double recentrage : sur la réserve d'une part, qui est la priorité de l'animateur du conseil et, d'autre part, sur l'élaboration des avis. Dans les faits, cette mission initialement seconde devient première, et d'assez loin. Bien qu'elle réclame du temps et n'en laisse quasiment pas pour l'aide à la conception d'un programme de recherche, l'essentiel de cette activité peut être menée dans le temps contraint des séances du conseil : deux jours par an suffisent à traiter la quasi totalité des demandes d'autorisation sur la réserve, les demandes plus complexes ou urgentes pouvant être traitées entre les séances, par mail ou éventuellement à l'occasion de réunions supplémentaires impliquant les personnes les plus concernées par le sujet. Par exemple, la motion sur le tétras-lyre a principalement été élaborée par le président du conseil, le conservateur de la réserve et le spécialiste de la question au sein du conseil, Sébastien Blache, avant d'être soumise au conseil pour validation :

« On a bien senti quand on a dû travailler sur le tétras-lyre par exemple que voilà, il faut mettre un sacré coup, c'est un gros investissement, parce que tout se passe à Grenoble. Au final la situation n'a pas changé avec avant, enfin pas bien quoi, on a beau eu dire ce qu'on voulait. Mais ça a été intéressant, ça a été une de mes plus belles, un de mes plus gros investissements au conseil scientifique ».

Sébastien Blache, ornithologue pluriactif

Sébastien Blache a une formation initiale de technicien supérieur en protection des cultures. Il travaille au Centre Ornithologique Rhône-Alpes (CORA) où il a d'abord été objecteur de conscience, puis à la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) à partir de 1997. Simultanément, il entreprend un cursus à l'École pratique des hautes études (EPHE), où il mène un travail en écologie du paysage sur la chouette chevêche dans la plaine de Valence. Il noue à cette occasion des liens étroits et durables avec plusieurs écologues, dont Luc Barbaro, aujourd'hui directeur de recherche à l'Inra et obtient le diplôme de bagueur du CRBPO²². À la LPO, Sébastien Blache s'occupe du pôle oiseaux et développe deux spécialités, l'une sur les oiseaux de montagne, l'autre sur les relations entre activités agricoles et populations d'oiseaux. Il entre au conseil scientifique de la réserve naturelle en 2005 et s'implique fortement dans la vie du conseil. En 2006, il démarre une activité de polyculture-élevage en agriculture biologique sur une exploitation familiale dans la plaine de la Drôme, qui l'amène en 2012 à avoir un mi-temps à la LPO. Il reste fortement impliqué dans plusieurs programmes de recherche sur les populations d'oiseaux de montagne dans la réserve naturelle des hauts plateaux du Vercors, dont un suivi ininterrompu depuis 1998 de la population de merles à plastron, un suivi ininterrompu depuis 2001 de la communauté des oiseaux communs, initié

²² Centre de recherches sur la biologie des populations d'oiseaux, au Muséum national d'histoire naturelle.

avec Claudine Bignand et une recherche sur l'écologie et de la biologie de la chevêchette (2009-2011). Il participe également à des programmes d'inventaire sur la réserve, notamment un programme sur les micromammifères en 2008, confié à la LPO, au CORA et à Nature et Humanisme et un programme sur les chauves-souris.

Sélection bibliographique

- 2005. La Chevêchette *Athene noctua* en zone d'agriculture intensive : habitat, alimentation, reproduction. Diplôme Ecole Pratique des Hautes Etudes, Univ. Montpellier 2 (dir. M. Thévenot).

Trochard G., Blache S., Barbaro L. 2012. La Chevêchette d'Europe *Glaucidium passerinum* sur la Réserve Biologique Intégrale des Hauts Plateaux du Vercors : bilan de trois années de recherche sur l'écologie et la biologie de l'espèce (2009-2010-2011). Rapport final LPO Drôme, ONF, Réserve Naturelle des Hauts Plateaux du Vercors. 51 p.

Trochard G., Blache S., Kayser Y., Barbaro L. 2013. La Chevêchette d'Europe *Glaucidium passerinum* : premiers éléments de son régime alimentaire sur les Hauts Plateaux du Vercors. In FRAPNA (ed.) Actes du colloque 'La prédation', 22-23 mars 2013, ENS Sciences, Lyon : 67-72.

Blache S., Trochard G., Barbaro L. 2014. Distribution spatiale et densité de la Chevêchette d'Europe *Glaucidium passerinum* sur la Réserve Biologique Intégrale des Hauts-Plateaux du Vercors : état des lieux 2009-2011. *Le Bièvre*, sous presse.

Malgré le décalage qui vient d'être souligné entre les grandes ambitions pour le conseil et les moyens très limités dont il dispose, la participation au conseil génère des satisfactions fortes qui expliquent son maintien dans le temps.

3. Satisfactions

Les conseils scientifiques du parc et de la réserve existent depuis plusieurs décennies. Certaines personnes en sont membres depuis longtemps. C'est par exemple le cas de Pierre Bintz, de Jean-Charles Villaret, d'Hubert Arnaud et de Josette Debroux. Un noyau de conseillers sont très assidus aux séances. La longévité de l'instance, la durée et le niveau d'implication d'une partie des membres suggèrent qu'il y a bien un intérêt à y participer.

Du côté des conseillers comme du côté du personnel du Parc, les raisons de s'investir au conseil sont diverses mais nullement exclusives et au contraire souvent étroitement associées. Certaines raisons avancées par les conseillers sont assez directement liées avec leur activité de recherche, dont on a vu qu'elle est importante pour plusieurs d'entre eux dans le parc et, plus encore, dans la réserve naturelle. Ceux qui travaillent beaucoup dans la réserve trouvent dans leur participation au conseil le moyen d'avoir plus facilement accès à un terrain qui présente certes des avantages mais aussi des contraintes liées au statut de cet espace protégé, parce qu'ils ont une vision précise de sa réglementation et savent quel type d'activités ils peuvent y mener et avec quelles précautions :

« Ça demande de l'organisation et de la préparation, notamment sur la réserve, savoir que tel jour on n'a vraiment pas le choix, on a beaucoup de matériel à amener, donc il faut demander l'autorisation et y aller avec un garde jusque sur le site pour être sûr de ne pas rouler là où il faut pas. »

Leur proximité avec les conseillers leur confère aussi une facilité d'accès à des projets de recherche... :

« Par exemple Pierre-Eymard est venu nous demander directement pour ce projet sur les génévriers sur les hauts plateaux, sur le pré de Toine. J'ai eu un contact direct avec Pierre-Eymard parce qu'on se voit régulièrement lors des conseils scientifiques et donc il pense peut-être prioritairement à nous pour ce genre de projet. »

...et à des informations d'ordre général sur le territoire qui peuvent s'avérer précieuses. En effet, les conseillers mènent tous des recherches « de terrain », pour lesquelles il est essentiel d'entretenir des relations au moins correctes avec d'autres acteurs que les seuls chercheurs. C'est particulièrement vrai pour les écologues, qui installent très souvent leurs terrains sur des zones exploitées ou fréquentées et sont alors amenés à croiser ou à collaborer avec des acteurs très différents (agriculteurs, éleveurs, forestiers, chasseurs, touristes, sportifs, etc.)²³. Dans ces conditions, une connaissance plus fine des enjeux représente un atout important pour la qualité et la longévité des recherches, augmentant les chances que les conséquences potentiellement négatives des recherches (piétinement de l'herbe, prélèvements, etc.) soient tolérées et, éventuellement, que des acteurs collaborent aux recherches, par exemple en facilitant la tâche des chercheurs ou en leur fournissant des informations pertinentes :

« Je trouve que ça facilite le regard que je peux avoir sur les espaces sur lesquels je travaille dans le Vercors, parce qu'on a forcément un flux d'informations régulier et assez important sur le fonctionnement de ces systèmes, sur ce qui s'y passe, les enjeux etc. Donc ça permet quand même d'affiner le regard qu'on peut avoir en termes d'enjeux, en termes de contraintes, oui en termes d'enjeux essentiellement, de problématiques importantes sur ces sites-là. Et puis ça facilite aussi le contact avec les gestionnaires de ces milieux parce qu'on les voit régulièrement, donc les échanges sont facilités, moins d'intermédiaires, des échanges plus directs. Donc c'est d'autant plus encourageant effectivement pour aller travailler sur ces systèmes quand on voit que ça se passe bien, que les échanges se passent bien, qu'il y a de bons contacts en fait avec les gestionnaires. »

L'accès privilégié à des informations via la participation au conseil vaut aussi pour les chercheurs en sciences sociales qui apprécient d'être tenus au courant de l'actualité du territoire, ne serait-ce que par le biais des ordres du jour et des comptes rendus. Être au conseil constitue un moyen commode de rester en lien avec le Vercors, de se familiariser avec les enjeux et les débats pour les nouveaux venus ou de parfaire leurs connaissances pour les anciens :

« Je reçois par mail les comptes rendus, je reçois aussi les ordres du jour donc voilà, je vois aussi des choses. Même si je n'en fais rien en termes de connaissances, ça fait partie aussi des éléments qui font partie de ma connaissance générale de cet espace-là. »

« Il y a le côté alors apport d'informations qui m'intéresse énormément [...] »

L'accès facilité à des cabanes est également pointé par des conseillers amenés à passer plusieurs jours sur les hauts plateaux pour conduire des observations naturalistes et qui apprécient à la fois les aspects pratiques et le plaisir procuré par un séjour dans des lieux protégés et isolés :

« Sur Combeau, il y a une petite cabane [...] et moi tu vois j'ai une clef, ça c'est la clef de la cabane [il désigne une des clefs de son trousseau]. »

Être membre du conseil scientifique peut encore être un moyen d'accéder à des financements qui, pour être souvent plutôt incitatifs, sont appréciés et même recherchés dans un contexte de réduction des financements de la recherche, en particulier dans les disciplines les moins bien dotées comme la sociologie ou l'archéologie. Ainsi, le préhistorien membre depuis longtemps

²³ Voir à ce sujet les travaux des historiens des sciences, par exemple (Kohler, 2006).

du conseil scientifique, et qui a plusieurs fois pris la peine de se faire remplacer par un collègue lors de ses absences au conseil, met en avant sa volonté de faire reconnaître sa spécialité disciplinaire et d'obtenir des crédits :

« En étant présent et en participant à ces réunions, on se fait aussi connaître et on fait connaître ses activités sur la réserve ou sur le parc. Grâce à ma participation et grâce aussi aux informations que j'ai apportées, j'ai obtenu quand même des financements, des crédits, de la part de la réserve et du parc, pour mener nos travaux dans le Vercors. Idem en Chartreuse puisque la réserve, ne serait-ce que l'année dernière, en 2013, a pris en charge tous les frais d'acheminement du matériel sur un site préhistorique qu'on a fermé et qu'on a protégé, donc la réserve de Chartreuse a participé au financement de ce chantier. Et c'est un peu d'ailleurs la raison, ce n'est pas la seule raison, mais c'est un peu la raison pour laquelle j'ai accepté pendant très longtemps d'être présent pour apporter ma... comment dire, ma spécialité, pour mettre en avant ma spécialité et faire connaître ma spécialité auprès de la réserve, auprès des réserves et auprès des parcs et leur dire ça existe, ça peut apporter quelque chose etc. et les inciter à participer au financement, au subventionnement de ces recherches. »

Ainsi, loin d'être déconnectée des autres activités des membres, la participation au conseil scientifique est au contraire pleinement intégrée à l'élaboration, au financement et à la réalisation des projets de recherche des conseillers. Certains d'entre eux peuvent en outre mobiliser leurs résultats scientifiques dans les discussions du conseil et avoir le sentiment que leur activité de recherche et leur participation au conseil se nourrissent mutuellement :

« Ça fait partie des tâches que je remplis avec plaisir dans le cadre de mon travail. Ce n'est pas une sollicitation que je fais à côté de mon travail, c'est vraiment une partie intégrante. Les connaissances que j'acquiers au niveau des suivis scientifiques qu'on fait sur le territoire des Alpes me permettent, enfin en tout cas je peux les revaloriser, ça me permet de les mettre à disposition en tout cas pour ce type de conseil scientifique. Donc c'est vraiment un enrichissement mutuel entre la connaissance du territoire par ce regard un peu pluridisciplinaire qu'on peut avoir et les questions auxquelles on est confronté qui sont des questions auxquelles moi je ne suis pas confronté dans mon travail de tous les jours, et puis un enrichissement par le fait que mon travail de scientifique de tous les jours me permet d'acquérir des connaissances que je peux ensuite revaloriser ou mettre à disposition des questions qui se posent dans ce conseil scientifique, donc je ne sépare vraiment pas les deux en fait. »

Si la participation au conseil n'est donc pas vécue comme un à-côté du métier principal mais comme une activité qui y contribue et en bénéficie à la fois, elle peut aussi constituer un complément ou un contrepoint à une activité de recherche plutôt fondamentale. Des conseillers voient aussi dans le conseil une possibilité de s'impliquer dans le processus de prise de décision et d'exercer une action concrète :

« Il y a un rôle qui n'est pas un rôle de "sages" qui donnent leur avis et puis derrière ça n'a aucun effet et c'est que de la parlotte quoi. Il y a quand même ce retour d'effet concret qui est assez intéressant. »

Au-delà d'un accès facilité à des moyens de recherche (projets, terrains, équipements, données, financements, etc.), des aspects plus affectifs interviennent, de l'ordre de l'attachement au Vercors en général, ou à des lieux en particulier. Les sites d'investigation sont souvent chargés émotionnellement, surtout lorsqu'ils s'inscrivent dans des suivis de long terme. La répétition de séjours crée une familiarité très forte avec le site pouvant aller jusqu'à un sentiment d'appartenance (du conseiller au site et du site au conseiller) :

« La réserve, c'est un endroit que j'aime beaucoup. Moi la Drôme, si je me projette, la Drôme, il y a là où j'habite et il y a la réserve. Je n'y vais pas souvent hein d'ailleurs, enfin j'y vais pour bosser quoi, je n'y vais pas [autrement], ça fait trop loin. [...] Mais j'y passe tellement de merveilleux moments. Le vallon de Combeau par exemple, c'est un site que je connais par cœur, enfin ma zone d'étude. Depuis 98 j'y vais tous les ans, tous les ans, tous les ans, et j'y dors. J'y vais au moins dix fois par an. Donc du coup je connais vraiment tous les arbres, toutes les petites pelouses de mon site et du coup ça fait forcément, forcément, sans être une appropriation, mais on a un attachement au site. »

Les conseillers s'attachent également à des personnes, avec lesquelles ils ont progressivement noué des relations privilégiées. Ce peut être d'autres conseillers ou des gens du Parc, par exemple des chargés de mission ou les gardes... :

« J'aime bien parce que j'aime bien les gens qui sont là-bas. J'aime bien François, j'aime bien la réserve, ouais moi je suis très attaché à ce territoire, à la réserve, c'est un endroit que j'aime beaucoup. »

« La cadence des conseils scientifiques [...] est suffisamment espacée pour nous préserver des problèmes humains. Et du coup les gens qu'on voit, on les voit avec plaisir. [...] On n'a pas le temps de développer trop d'embrouilles. »

« Et puis il y a le côté aussi des gens que j'aime bien, que ce soit parmi les gens du parc, quelqu'un comme Philippe Hanus c'est quelqu'un que j'apprécie depuis toujours, donc quand il est là c'est un plaisir de le rencontrer, très clairement. Et puis bon je connais bien les gens donc s'est sympathique. »

« On a des relations très amicales avec les gardes, on a travaillé avec eux. Je suis persuadé qu'ils ont des compétences très intéressantes pour la connaissance. Et puis c'est vraiment des relations personnelles mais absolument agréables. »

« Des affinités se créent avec des personnes, tout bêtement, c'est-à-dire que quand ils me disent : "ce serait bien que tu continues là-dessus", si effectivement je n'avais aucune affinité avec eux, je dirais : ben non je vais me rapprocher du périurbain, autour d'Annecy j'en ai plein. C'est aussi ça qui se crée, à la fois par le fait peut-être d'être dans le comité scientifique, c'est quand même un tout, une espèce d'immersion, malgré tout, même s'il n'y a pas une assiduité terrible aux réunions. »

...ou encore d'autres gens du lieu, comme des bergers :

« Et en plus les bergers du secteur c'est devenu des amis. Enfin bref, c'est un vrai plaisir. »

La participation au conseil apporte donc, à certains conseillers au moins, un type de relation qui les change de celles qu'ils entretiennent ordinairement avec leurs pairs et qui peut constituer une ouverture bienvenue sur d'autres mondes sociaux. La familiarité avec des lieux, et leurs habitants humains et non humains, est vécue comme une chance et même un privilège, que la participation au conseil ne crée pas nécessairement mais qu'elle favorise et permet de maintenir dans la durée :

« Et puis c'est tellement exceptionnel, c'est extraordinaire la réserve des hauts plateaux ! C'est d'une beauté sans nom. Ce territoire il est magnifique, les espèces sont extraordinaires. »

Des entretiens complémentaires auprès des gestionnaires sont ici nécessaires mais, à ce stade de l'enquête, les satisfactions procurées par le conseil apparaissent chez eux aussi variées et pour partie seulement communes avec celles des conseillers. Comme chez ces derniers, on trouve le plaisir de se retrouver deux fois par an, dans une ambiance le plus souvent

conviviale. L'implication dans le conseil est présentée comme un moyen de cultiver des relations avec le monde académique vécues comme stimulantes et, au moins potentiellement, de prendre du recul avec l'activité de gestion au quotidien :

« Ce qu'on peut attendre du conseil scientifique c'est aussi d'interagir avec l'équipe de techniciens et de les mettre en posture de recul. »

Au-delà du conseil lui-même, les liens avec les laboratoires de recherche apportent à la fois des informations et une certaine légitimité et une autorité, que ce soit auprès d'institutions nationales, des élus locaux ou du public. Malgré son rôle limité dans la gouvernance du Parc, le conseil scientifique est considéré par les gestionnaires comme une instance de légitimation de certains choix et de certaines positions.

« On a tiré des bénéfices parce que 1) il [Philippe Cozic, directeur de l'unité Agriculture et Milieux Montagnards du Cemagref de Grenoble] nous apportait de la connaissance, des bilans, et 2) par rapport au ministère de l'environnement on pouvait afficher : on travaille avec le Cemagref, et le ministère de l'agriculture aussi, sur les mesures agri-environnementales etc. etc. »

« On passe notre temps à dire des choses emmerdantes aux élus, à poser des contraintes, en gros à les entraver dans leur volonté de travailler. Et c'est en cela que le CS peut nous conforter et nous légitimer dans les postures et les discours. Et l'apport technique, parce que ce n'est pas qu'un discours, c'est plutôt l'apport technique. »

« Lors de conférences que le parc peut organiser sur le changement climatique par exemple, qu'à la tribune il y ait un membre du conseil scientifique qu'on invite, qu'il puisse prendre la parole, ça donne une valeur, ça donne une caution à la conférence. Et le membre du conseil scientifique se présente volontiers comme membre du conseil scientifique, je pense à Thierry Lebel sur ça, mais sur d'autres choses, ça donne une caution. »

En définitive, le conseil scientifique remplit une partie des attentes des conseillers et des gestionnaires. Ceux des conseillers qui ne se sont pas rapidement retirés assistent dans l'ensemble avec plaisir aux séances, même s'ils regrettent parfois la longueur des discussions. Leur implication dans le conseil est pleinement intégrée à leur activité de recherche et ils en tirent clairement bénéfice. Les gestionnaires apprécient pour leur part le sérieux avec lequel les conseillers traitent les demandes d'avis et pointent le rôle de légitimation ou de caution exercé par le conseil. Par delà ces satisfactions, réelles et essentielles pour le maintien du conseil dans le temps, le conseil scientifique génère aussi des frustrations et des tensions.

4. Frustrations et tensions

Le décalage entre les ambitions affichées et les moyens disponibles génère inévitablement des frustrations. La principale d'entre elles porte sur la difficulté persistante à se fixer un cap à moyen terme et, en particulier, à élaborer un programme de travail. Par ailleurs, comme dans toute organisation-frontière (Parker et Crona, 2012), l'existence d'attentes divergentes et parfois contradictoires induit des tensions qui ne peuvent être dépassées que temporairement.

4.1. L'absence de cap à moyen terme

Les personnes rencontrées sont unanimes : le conseil scientifique peine à se donner un programme de travail et à s'y tenir. Il dispose d'une certaine capacité à agir négativement sur les actions de recherche, en rejetant les demandes d'autorisation de recherche jugées

incompatibles avec les objectifs de la réserve²⁴. Mais il n'est pas en mesure d'agir positivement, en impulsant une dynamique scientifique. La volonté et les idées ne manquent pas mais elles se heurtent à deux problèmes importants, d'ailleurs communs à bien d'autres conseils scientifiques. Premièrement, les études réalisées depuis la création du Parc et de la réserve n'ont pas été systématiquement archivées et le conseil est dépourvu d'un dispositif de capitalisation des connaissances. Plusieurs décennies après la création des deux espaces protégés, on ne sait pas ce qui a été fait ni même ce qui se fait ; en d'autres termes, on ne sait pas ce qu'on sait. Deuxièmement, le manque de temps et de continuité de la réflexion entrave l'élaboration d'un programme de recherche collectif et ajusté aux enjeux des territoires du Parc et de la réserve. Dit de manière lapidaire, on ne sait pas non plus très bien où on va.

a. On ne sait pas ce qu'on sait

Le Parc dispose d'une médiathèque qui comporte un fond de plusieurs milliers de documents sur le Vercors. Le site internet de la médiathèque²⁵ indique que « 50 % du fond est constitué de littérature grise » (thèses, études, mémoires). Il existe donc bien, au Parc, un dispositif opérationnel de documentation.

Pourtant, les gestionnaires et les conseillers n'ont pas une vision complète des études entreprises sur le territoire du Parc et de la réserve depuis la labellisation de ces espaces, qui remonte maintenant à plusieurs décennies. Les travaux menés qui pourraient être versés à la médiathèque ne l'ont pas tous été :

« Je n'ai pas pris le temps de trier, de voir ce que je peux mettre à la médiathèque. »

La production de connaissances est abondante et, comme le résume bien le conservateur de la réserve : « *les placards sont pleins* ». Mais les travaux de recherche s'accumulent au fil des années sans qu'une base de données bibliographiques actualisée permette d'en avoir une connaissance précise et de les réutiliser. En dehors du conservateur, personne n'a une vue d'ensemble des études disponibles et lui-même est loin d'en avoir une connaissance exhaustive (treize années séparent son recrutement de la création de la réserve).

« Q : Et est-ce que vous avez un inventaire de l'ensemble des études qui ont été réalisées ?

R : Non, je ne l'ai même pas au niveau de la réserve. J'en ai pas mal mais ce n'est pas complet parce qu'il y a plein de trucs que je ne sais pas aussi. Derrière tout ça c'est le manque de temps. »

Le problème de transmission, d'archivage et de capitalisation des connaissances produites est identifié depuis longtemps. Dans son bilan des vingt premières années du Parc, Jean Billet (1990 : 9) souligne l'intérêt de mettre en œuvre une banque infogéographique, « dans le but de fournir l'information scientifique complète et la plus accessible possible à tous les acteurs ». Près de vingt ans plus tard, on peut lire sensiblement la même chose dans le compte rendu de la séance du conseil scientifique de la RNHPV du 28 novembre 2007 :

« Une base bibliographique professionnelle regroupant toutes les études faites sur la RN est indispensable, les connaissances sur la réserve sont multiples (inventaires flore du CBNA, inventaire papillons, suivi et inventaire ornithologiques du CORA, fouilles préhistoriques au muséum d'histoire naturelle, archives départementales pour la forêt, ...) mais leur archivage est éparpillé et même parfois inconnu ce qui rend leur utilisation très compliquée. Il faut organiser la connaissance !

²⁴ À condition que les demandes soient adressées au conservateur.

²⁵ http://parc-du-vercors.fr/fr_FR/la-connaissance-1110/la-mediathèque-1360.html, consulté le 31/10/2014.

[...]

Ph Hanus rappelle que ce travail de fourmi et de longue haleine qui consistait à mettre en ligne une base bibliographique a été arrêté par manque de volonté politique ».

La situation ne semble guère s'être améliorée aujourd'hui, alors que le départ à la retraite du conservateur approche. La nécessité d'organiser la connaissance apparaît ainsi comme une des antennes du Parc. Dans certains domaines au moins, des conseillers paraissent cependant vouloir prendre le problème à bras-le-corps :

« Plein d'études ont été faites, on ne va pas les refaire ! Je sais qu'il y a eu des choses sur la dynamique du pin à crochets. Quand j'étais à la fac, des gens bossaient là-haut là-dessus, il faut voir ce que ça a donné. Alors est-ce que c'est des choses qui sont encore exploitables, est-ce qu'on a conservé les données de base, je n'en sais rien. Et puis tout ce qui a pu être fait sur la forêt en général, que je ne connais pas : il y a des aspects historiques, l'exploitation des pins dans le sud pour la poix, enfin voilà il y a des choses qui existent, que des fois Pierre-Eymard nous lâche comme ça, je dis : ah bon, ça a existé !? Ah ben tu ne sais pas ? Ben non je ne sais pas parce que je ne suis pas la mémoire du Vercors. Mais du coup si on revient à l'idée d'un programme de recherche interdisciplinaire, multidisciplinaire, la base serait déjà de savoir ce qui a été fait, pour compléter voire refaire si ça a été mal fait ou fait avec d'autres protocoles ou des choses qui ne sont pas forcément reproductibles aujourd'hui. Et ça, ça manque un peu. »

b. On ne sait pas où on va

Individuellement, les conseillers qui mènent des recherches dans le Vercors ont un programme de travail. Ils mènent des études souvent sur la longue durée, que ce soit en écologie, en archéologie préhistorique, en sociologie, etc. et savent donc très bien où ils vont. En revanche, il n'existe pas de programme de travail du conseil scientifique. Lors du dernier renouvellement du conseil, la présidente du parc demande à disposer d'un projet de recherche mais très vite, le conseil scientifique doit valider le plan de gestion de la réserve :

« Je n'ai jamais formalisé plus que ça le projet scientifique, parce qu'on a tout de suite basculé sur la question de la validation du plan de gestion de la réserve donc on a démarré là-dessus. »

Le conseil est ensuite accaparé par les sujets d'actualité qui prennent le pas sur l'élaboration d'un projet à moyen terme et régissent les ordres du jour :

« Se sont enchaînés un certain nombre de sujets qui ont émergé au fur et à mesure, assez spontanément. Donc je dois dire que j'ai plutôt suivi les préoccupations au fur et à mesure qu'elles émergeaient. »

Des commissions thématiques ont bien été lancées mais elles n'ont pas été maintenues dans la durée :

« Des fois c'est initié, c'est-à-dire qu'on dit : "ah ben tiens, qui est disponible pour travailler sur cette thématique-là ?" Des fois on lève des mains, moi j'ai peut-être déjà levé la main, mais je peux vous dire qu'il n'y a jamais eu de réunion derrière. »

« L'idée de mettre en place des commissions, de réfléchir etc. sur les problématiques à creuser et tout ça n'a pas vu le jour. En tout cas je n'ai pas été informée. Et je crois qu'au cours de ma longue présence dans ce comité scientifique, il y a eu à plusieurs reprises des commissions mises en place, qui n'ont duré que le temps de la mise en place. Mais peut-être que certaines commissions ont fonctionné. »

Ces initiatives abandonnées aussitôt après avoir été engagées génèrent inévitablement des frustrations :

« Après, ce qui nous est très dur, c'est la suite, la continuité d'une action. On est moteur, on est à l'initiative de, mais après, derrière, ça se finit souvent en eau de boudin. »

Pour autant, l'idée de se doter d'un programme de recherche reste d'actualité et ressurgit régulièrement, comme celle d'avoir une base de données bibliographiques actualisée et opératoire. Elle est aujourd'hui formulée en termes de stratégie scientifique, sur le modèle de ce qui est demandé aux parcs nationaux :

« J'ai proposé au directeur de mettre en place une stratégie scientifique sur le parc en m'inspirant de celle des Écrins — ils ont fait un document stratégie scientifique — et en m'inspirant aussi des documents de la fédération des parcs régionaux sur les conseils scientifiques. Et le problème c'est le manque de temps. Mais j'ai commencé, c'est vraiment du brouillon. »

4.1. Tensions

Les tensions sont inhérentes aux organisations-frontières (Parker et Crona, 2012) et la gestion de ces organisations consiste à donner satisfaction tantôt à une partie, tantôt à une autre, sans pouvoir les satisfaire toutes en permanence. Les attentes des conseillers et des gestionnaires ne sont en effet qu'en partie communes. Et chacun de ses groupes est traversé par des frontières secondaires, notamment entre types de démarche scientifique et entre types de gestion. Seules deux tensions, au demeurant liées, seront abordées ici : la tension sur les connaissances qu'il s'agit de produire (pour la recherche ou pour le territoire) et la tension entre sciences de la vie et de la terre et sciences humaines et sociales. La tension entre science et militantisme a déjà été pointée lors de la présentation de l'évolution du conseil et ne sera pas reprise ici dans la mesure où elle semble avoir été dépassée par l'éviction des conseillers militants.

a. Des connaissances pour les chercheurs ou pour la gestion des territoires

Les gestionnaires sont en attente d'études mobilisables dans une perspective de gestion conservatoire (pour la réserve) ou de développement durable (pour le Parc) :

« On a mis des stations météo, on va être observatoire, c'est super, on est idéalement placés mais qu'est-ce qu'on fait des données ? Qu'est-ce qu'on en fait maintenant ? On a plein de données, on a six ans de recul, sept ans de recul, pppp, concrètement passer à l'application par rapport à des activités, ou au pastoralisme, pour l'instant on n'est pas bon. [...] Les études sont beaucoup trop scientifiques. »

L'absence de programme scientifique ajusté aux besoins des territoires concernés a des conséquences non seulement sur le contenu des recherches (quels savoirs pour la réserve et pour le parc ?) mais aussi sur la manière de conduire ces recherches et de diffuser leurs résultats : quelle place donner à des non-scientifiques dans la production des connaissances ? A quel public adresser les résultats des recherches ? Du point de vue des gestionnaires, les études menées sur le Vercors s'adressent aujourd'hui davantage à la communauté académique qu'aux populations locales :

« Non ça ne les intéresse-, enfin je ne sais pas, je parle pour le LTHE par rapport aux données climatiques, c'est eux qui ont les données en main, en gros faire des vulgarisations pour Monsieur tout le monde et qui puissent servir aux forestiers ou à d'autres, ça ne les intéresse pas, j'ai l'impression, parce que voilà ils prennent des thésards et les thésards c'est

pour autre chose, beaucoup plus recherche, j'ai l'impression. Et je n'arrive pas à avoir de la part du LTHE, que j'aime beaucoup, de X ou d'autres, des synthèses grand public annuelles des données climatiques, de l'observatoire, en gros : et alors y a réchauffement ou pas ? Simple question, je n'arrive pas à les avoir, la réponse c'est : oh c'est pas si évident de ça, il faut avoir du temps, il faut avoir du recul ! Ben oui c'est normal. »

Pourtant, des initiatives existent pour intéresser les habitants et les visiteurs aux résultats (plus qu'à la réalisation) des recherches. C'est un enjeu important pour plusieurs conseillers. On pense à nouveau à la revue d'information naturaliste et culturelle du Parc, *La Fayolle*, dans laquelle certains membres du conseil se sont impliqués. Jean-François Dobremez, qui a présidé le CCSTI de l'Isère et s'est d'emblée impliqué dans « La Science en fête », était convaincu de la nécessité de diffuser les connaissances au-delà de la sphère académique et même scientifique. La vulgarisation est aussi une priorité forte pour Pierre Bintz :

« J'ai essayé de défendre le point de vue de la valorisation et de la diffusion des connaissances. Ce n'est pas l'objectif premier des conseils scientifiques mais c'est quand même un des objectifs du parc, peut-être pas tellement des réserves mais tout de même, j'ai essayé de faire comprendre que dans la protection il y a un volet valorisation. Ça c'est une première chose que j'ai toujours essayé de défendre, que ce soit pour ma discipline ou que ce soit pour les disciplines naturalistes, et ne pas avancer uniquement avec un unique objectif : protection protection protection. Il faut aussi expliquer pourquoi protection, ça j'ai beaucoup insisté et chaque fois qu'il fallait redéfinir une charte [...], j'ai toujours tenu à ce qu'il y ait un volet valorisation ».

Pierre Bintz, préhistorien et fervent vulgarisateur

Pierre Bintz est né à Sarrebourg en 1934. Il commence des études de sciences naturelles à Strasbourg mais doit les poursuivre au sanatorium de Saint-Hilaire-du Touvet, où il est un temps directeur des études. À partir de 1968, il est pendant trois ans animateur scientifique à la toute récente maison de la culture de Grenoble : « *j'ai inauguré une fonction qui est celle d'organiser des animations et des activités de vulgarisation en sciences en général : physique, chimie, enfin toutes les sciences et le CCST, le centre culturel, scientifique et technique de Grenoble, en est issu. Je suis donc avec l'équipe de l'époque disons à l'initiative du CCST de Grenoble* ». Il entre ensuite comme assistant de géologie à l'institut Dolomieu. Après avoir participé à des fouilles archéologiques préhistoriques en Chartreuse, il s'oriente vers l'archéologie préhistorique et se spécialise sur la connaissance des modes de vie et des paléoenvironnements au tardiglaciaire (- 16 000 à - 5 000 ans avant JC). Il soutient en 1994 sa thèse d'État, dirigée par Jacques Debelmas et intitulée « *Du tardiglaciaire à l'holocène dans les Alpes du Nord françaises : approches stratigraphique, paléoclimatique et culturelle* ». Il entre au conseil scientifique du Parc et de la réserve dans les années 1990. Il s'emploie à y défendre d'une part la préservation des sites archéologiques lors de travaux dans la réserve et, d'autre part, l'importance de la vulgarisation. Il dirige jusqu'en 2013 de nombreux chantiers de fouille dans les Alpes du Nord, notamment en Vercors et en Chartreuse. Lors de l'agrandissement du musée de la préhistoire du Vercors de Vassieux-en-Vercors, c'est lui qui crée la scénographie de l'exposition permanente. Tout au long de sa carrière, il prononce des conférences grand public, conçoit des expositions et anime des sorties sur le terrain et des visites d'exposition. Au-delà de ses articles académiques, il écrit des publications largement accessibles, dont un ouvrage (avec Jean-Jacques Millet), *Vercors, terre de préhistoire*, paru en 2012. Il se retire du conseil scientifique du Parc et de la réserve naturelle du Vercors en 2014.

Sélection d'articles et d'ouvrages

Bintz P. (dir) 2002. Vercors et préhistoire : les grandes étapes de l'occupation humaine. Association de Valorisation et de Diffusion de la Préhistoire Alpine (AVDPA). 28 p.

Bintz P., Morin A., Picavet R., Argant J., Bressy C. et Pelletier D. 2008. Les fréquentations humaines de la montagne alpine au début de l'Holocène : l'exemple du Vercors et du Dévoluy. *In Le peuplement de l'arc alpin*. Ed. du CTHS, Paris, pp. 51-76.

Marguet A. Bintz P., Nicod P.Y., Picavet R. Rey P.-G. Et E. Thirault. 2008. Éléments pour une histoire du peuplement nord-alpin français entre 10000 et 2700 BP. *In : Dynamique de l'environnement dans le Jura et les Alpes : du climat à l'homme*. Edytem n°6. Cahiers de Paléoenvironnement. pp. 227-254.

Bintz, P., Millet Jean-Jacques. 2012. *Vercors, terre de préhistoire*. Parc naturel régional du Vercors et Glénat.

Des conseillers ayant un profil a priori plus académique s'investissent eux aussi dans des activités de restitution de leurs recherches :

« Il [le chargé de mission agriculture du Parc] est venu me chercher pour faire partie du concours des prairies fleuries, donc là maintenant ça fait trois ans qu'on travaille ensemble sur ce concours-là. Et c'est vrai que ça se passe relativement bien et c'est un des exemples concrets, et ça permet aussi d'avoir un partenaire local, gestionnaire qui fait le lien avec les éleveurs locaux. Par exemple, le mois prochain on va avoir une réunion de restitution, auprès des éleveurs de tout le val d'Autrans, d'une partie de nos résultats en fait dans le cadre du projet Mouve. [...] Je les rejoins à Paris cette année pour la remise des prix au salon de l'agriculture. »

Ainsi, à rebours de l'impression initiale d'une activité scientifique essentiellement tournée vers la recherche académique et plutôt fermée aux attentes des gestionnaires et des habitants, l'engagement personnel de plusieurs conseillers permet d'alléger la tension entre territoire pour la recherche et recherche pour le territoire.

b. Entre SHS et sciences de la vie et de la Terre

Les archives consultées comme les entretiens effectués indiquent que les chercheurs en SHS et les chargés de mission du Parc qui s'occupent des aspects culturels sont dans l'ensemble très peu présents aux séances du conseil et éprouvent le sentiment de ne pas y avoir leur place :

« Elle [une conseillère] en parle, elle se demande ce qu'elle fout là. »

« Le parc n'a pas su mobiliser les chargés de mission qui tournent autour des activités humaines sur le parc, notamment urbanisme culture. Le parc n'a rien fait pour qu'ils s'emparent de leur conseil scientifique. »

Depuis le départ de Philippe Hanus du conseil, il n'y a plus au conseil de chargés de mission intéressés par les questions culturelles. Les interviewés reconnaissent tous l'existence d'un « problème SHS », qu'ils font remonter au début du conseil :

« Les sciences humaines on a eu du mal à les faire venir, même avec [Jean-Pierre] Laurent comme président du conseil scientifique. »

« Je n'y suis pas régulièrement, mais je vois que certains, certains je ne les ai jamais vus. Mais ce n'est pas nouveau. »

« À chaque renouvellement, [...] on en a profité pour changer, rectifier et les grandes orientations qui se sont faites tous les quatre ans, c'était aller vers un conseil scientifique unique et ouvrir à des thématiques les plus larges possibles, pas que naturalistes, donc faire entrer les sciences humaines. À mon avis, ça, ça a été un échec parce qu'on n'arrive pas à les

mobiliser. Tu as vu, il n'y avait personne, à part Jean-Pierre [Mounet], qui est un peu entre les deux, lui. »

Malgré l'affirmation récurrente de la nécessité de faire venir des chercheurs en sciences sociales au conseil et d'obtenir qu'ils y restent, les sciences sociales apparaissent de fait comme le parent pauvre du conseil, avec un taux d'absentéisme plus élevé et une rotation plus rapide de leurs représentants que dans les SVT.

Le « problème SHS » ne vient pas d'une volonté des animateurs du conseil d'exclure les sciences sociales. Guy Chatain est au contraire moteur dans l'établissement de liens avec des chercheurs de plusieurs disciplines des SHS, notamment en géographie et en sociologie. C'est lui qui, à la fin des années 1990, sollicite la sociologue Josette Debroux pour entrer au conseil :

Josette Debroux, une sociologue qui entretient une relation ancienne mais distante avec le conseil scientifique

Josette Debroux est née en 1960. Elle travaille sur le Trièves alors qu'elle est encore étudiante à l'université de Lyon et soutient en 1992 une thèse de sociologie sur le monde agricole et les différenciations sociales au sein de la paysannerie. Elle est nommée maître de conférences en sociologie à la faculté d'anthropologie et de sociologie de l'université Lumière Lyon 2. À la fin des années 1990, elle travaille dans le Diois sur l'installation des nouveaux habitants, dont elle-même fait partie, puis mène des recherches sur les paysages en Belledonne. À la suite de ce travail, Guy Chatain la sollicite pour entrer au conseil scientifique du parc. Elle en est membre sans interruption depuis, tout en entretenant avec le conseil une relation distante. En 2007 et 2008, elle conduit une enquête commanditée par le Parc sur les mouvements de population dans les communes du Vercors. Ses recherches et ses randonnées à pied et à ski lui ont permis de bien connaître le massif.

Sélection d'articles et d'ouvrages

- 2003 - « Les nouveaux venus du canton de Châtillon-en-Diois ou la rencontre entre un territoire et des histoires individuelles », dans HANUS, *Regards croisés sur l'agriculture en Vercors*, Lans-en-Vercors, [Éditions du Parc naturel régional du Vercors](#), coll. « [Études et chroniques](#) », p. 240-254.

- 2011. Stratégies résidentielles et position sociale : l'exemple des localisations périurbaines. *Espaces et Sociétés*. 2011/1 n°144-145 : 121-139

- 2013. « Pourquoi s'installer en périurbain ? Une explication par les trajectoires sociales », *Métropolitiques*, 15 novembre 2013. URL : <http://www.metropolitiques.eu/Pourquoi-sinstaller-en-periurbain.html>.

Guy Chatain essaie aussi, mais vainement, de faire venir des urbanistes :

« C'est comme les sociologues en 80, ils [les urbanistes] n'étaient pas sensibles aux espaces dits protégés, [...] ils étaient très orientés urba, ville et le rural ce n'était pas leur truc, j'ai eu beaucoup de mal à les accrocher et je n'y suis pas arrivé. »

Même s'il se dit « *plus naturaliste que sciences humaines* », Pierre-Eymard Biron, qui anime le conseil scientifique à partir de la fin des années 1990, est tout autant convaincu que Guy Chatain de l'intérêt d'avoir des chercheurs en SHS dans le conseil :

« Je suis persuadé que pour une réserve comme la nôtre on a besoin de pas mal de sociologues parce que c'est des rapports de personnes, c'est les rapports avec les chasseurs, c'est les rapports avec les pastoraux, c'est l'arrivée du loup qui emmerde tout le monde et qui

nous ne nous dérange pas, c'est un territoire fabuleux qui est..., c'est le rapport rural – urbain parce que c'est le terrain de jeu des urbains, c'est tout super intéressant, c'est l'évolution des petites communes rurales qui sont autour de la réserve, qui sont en train d'évoluer avec une prise de pouvoir des urbains, en gros sur les douze communes de la réserve, il y en a au moins la moitié, plus de la moitié dont les maires sont des néoruraux et qui sont venus habiter dans cette commune, qui ont un idéal qui tourne quand même autour de la nature donc la perception de la réserve c'est assez intéressant, ça a beaucoup évolué, il y a toute une étude à faire, c'est super intéressant ».

Lors des renouvellements de mandat, les animateurs du conseil et des chargés de mission œuvrent plutôt à convaincre les représentants des SHS d'entrer ou de rester au conseil :

« J'en ai parlé avec Nicolas Antoine [chargé de mission urbanisme du Parc] et Philippe Hanus aussi qui m'ont dit : il faut absolument que tu y sois [au conseil]. »

« C'était notamment Guy Chatain qui me disait : il ne faut pas que tu t'en ailles, il faut qu'il y ait quand même une présence des sciences sociales et de la sociologie. Je lui faisais quand même part de mes frustrations. »

Le problème SHS n'est pas non plus lié à une volonté des membres du conseil d'exclure les SHS. Les présidents du conseil successifs sont tous favorables à ces dernières. C'est évidemment le cas de Jean-Pierre Laurent, conservateur du musée dauphinois. C'est aussi celui du géographe Jean Billet, élève de Paul et Germaine Veyret, dont les travaux, loin de porter sur les seuls éléments physiques, englobent les aspects économiques, démographiques, culturels, etc. S'il est écologue, Jean-François Dobremez, qui a coordonné des recherches interdisciplinaires, notamment au Népal s'intéresse de très près aux rapports des hommes à la nature, est considéré comme « *très ouvert aux SHS* ». Quant à François Véron, il se situe, de par sa formation initiale (l'agronomie) et les études qu'il a conduites, à la charnière entre sciences de la vie et sciences humaines. Il cherche des moyens pour attirer les chercheurs :

« Mon souci c'était d'avoir quand même à chaque fois aussi un bout de sujet qui intéresse les sciences humaines et sociales pour essayer de les attirer. »

Les autres conseillers pointent l'intérêt qu'ils verraient à une participation accrue des SHS aux conseils et le manque d'ouverture disciplinaire qu'ils ressentent régulièrement dans les débats :

« Sur des questions il y a des moments où d'autres sciences, et ça tombe bien le conseil scientifique est ouvert à ces sciences-là, auraient pu nous apporter de la hauteur encore plus que de la technicité. »

« Il doit y avoir aussi un regard sociologique sur la présence des chasseurs et l'histoire de la chasse en fait sur ces espaces-là, qui est plus difficile à mettre en valeur dans le conseil scientifique du fait de la moindre participation en fait des sciences humaines. »

« Il faudrait peut-être des thèmes transversaux dans ces réunions de conseil scientifique du parc. Mais bon des sciences sociales il pourrait y en avoir aussi, l'évolution des pratiques dans la réserve, que font les gens qui viennent, quels sont les usagers, entre les promeneurs, les vélos, les skieurs l'hiver. Après vous avez tout ce qui est chasse, ça en est où la chasse, en termes de pratiques, de population, qui fait ça ? Moi je n'en ai aucune idée, je sais que la population des chasseurs est globalement vieillissante, partout, donc ça doit être pareil qu'ailleurs. Après c'est des trucs très cons et puis qui ont sûrement été déjà faits, mais entre le sud Vercors considéré comme le vrai Vercors par les gens de ce coin-là, c'est-à-dire dès qu'on passe les gorges de la Bourne, on passe le pont de l'Ouille noire, on va vers les coins entre guillemets un peu plus reculés et le bassin Villard de Lans Autrans, où c'est des dortoirs

de Grenoble, [...] il y aurait peut-être des thèmes transversaux comme ça à travailler. Mais ça a peut-être déjà été fait d'ailleurs. »

Dans le matériau recueilli, rien, donc, ne vient sous-tendre l'hypothèse que la faible implication des conseillers en SHS serait due à une volonté d'exclusion de la part des gestionnaires ou des conseillers naturalistes. Selon l'idée la plus répandue, aussi bien chez les conseillers en SVT que chez les gestionnaires et les conseillers en SHS, l'absentéisme et les défections des seconds s'expliqueraient d'abord par les sujets traités. Le conseil s'occuperait beaucoup trop de question de conservation de la nature au détriment des questions en lien avec le développement passé, présent ou futur du territoire pour que des spécialistes des SHS puissent à la longue y trouver leur compte :

« Maintenant ce sont quand même des thématiques qui sont très spécialisées, des méthodes qui sont tout à fait performantes, etc. et qui moi personnellement me dépassent, même si j'ai une culture naturaliste et une formation naturaliste. Je comprends très très bien qu'on essaie de mieux connaître la vie des tétras, ça c'est un sujet qui revient presque à chaque conseil scientifique, les tétras, les loups, la gélinotte, enfin les animaux comme ça, mais c'est très pointu, c'est très très pointu. Alors parfois il y a des thèmes qui sont extrêmement intéressants, d'autres fois c'est très très pointu et bon on n'a pas grand-chose à apporter, pour tout vous dire. »

« Il y a toujours eu une personne ou deux [en sciences humaines], si je me souviens bien elles ne sont pas restées très longtemps. Il faut préciser ça mais j'ai l'impression qu'elles sont venues à une première réunion, à une deuxième et puis après on ne les a plus vues. Et de toute façon on les a très peu entendues, parce qu'elles ne voyaient pas comment elles pouvaient intervenir dans le débat. Et je les comprends très bien, je les comprends très bien. Et on ne leur a pas trop non plus donné la possibilité, c'est-à-dire on leur a demandé de bien vouloir participer à tel ou tel conseil mais ensuite dans ces conseils, les ordres du jour ben c'était des ordres du jour naturalistes, point. Comment voulez-vous qu'elles interviennent dans un ordre du jour où il va être question du tétras-lyre, du loup ou du je sais pas moi, des changements climatiques sur les hauts plateaux du Vercors, comment voulez-vous qu'elles interviennent !? D'ailleurs moi je ne peux pas intervenir non plus ou très peu. C'est aussi un peu une faiblesse de ces conseils. On peut ouvrir le panel des disciplines mais pourquoi faire, dans quel but ? »

L'explication spontanée de tous les interviewés de la faible implication des conseillers en SHS par l'orientation naturaliste des thématiques du conseil suggère la persistance d'un profond clivage entre nature et culture pourtant fortement remis en cause par plusieurs courants de l'anthropologie et de la sociologie au cours des dernières décennies. Les personnes impliquées dans le conseil scientifique tendent manifestement à considérer que les conseillers en SVT et en SHS ont des centres d'intérêt distincts plutôt que des manières distinctes d'étudier des objets qui peuvent être identiques :

« Je n'y vais que par rapport aux ordres du jour où je vois qu'il y a des choses qui peuvent m'intéresser en tant que sociologue, où j'ai des choses à dire en tant que sociologue. »

L'idée que la manière d'étudier et de gérer la nature peut constituer un objet pertinent pour les SHS et que les espaces protégés sont des lieux privilégiés pour ce type d'investigation semble largement absente. Dans ces conditions, la centration du conseil sur la réserve naturelle apparaît très défavorable à la mobilisation des SHS :

« Il me paraît évident, moi, compte tenu de ce que sont les réserves, que les sciences humaines ont peu de choses à apporter sur le territoire de la réserve. »

« Les sujets sur la réserve sont plus naturalistes, même si je le déplore. »

« Pour le reste de l'équipe [du Parc], le conseil reste le conseil scientifique de la réserve, qui est très naturaliste, voilà, c'est évident. »

Mais c'est aussi la part prise par les avis sur des demandes d'autorisation dans la réserve qui pose problème, l'élaboration des avis apparaissant moins du ressort des conseillers SHS que des conseillers plus naturalistes :

« Quand tu as des avis à donner d'un point de vue naturaliste, on se demande ce que viennent faire les SHS là. Moi j'ai quand même un minimum de compréhension, forcément, mais bon un minimum, parce qu'il faut être spécialiste. Donc il te manque des éléments, donc tu écoutes le spécialiste qui t'apporte des éléments ! »

La focalisation croissante du conseil sur l'élaboration des avis dans la réserve produit d'autant plus un effet d'exclusion sur les conseillers et les chargés de mission relevant des SHS, qu'ils ont d'autres objets d'étude ou d'intérêt que les conseillers et les chargés de mission naturalistes. Une sorte de cercle vicieux s'instaure : moins les personnes intéressées par les SHS s'impliquent, moins les sujets traités les concernent et moins elles ont la possibilité et l'envie de s'impliquer :

« Souvent le CS, et puis ça a été dit de temps en temps, "on parle presque que de faune". Mais bon, après, on peut parler du reste y a aucun problème. »

Deux solutions semblent alors pouvoir être envisagées pour remédier au retrait des SHS : premièrement, ouvrir les sujets traités par le conseil au-delà du « bout de sujet » ; deuxièmement, faire venir au conseil des personnes (conseillers et chargés de mission) qui appréhendent des objets dits de nature avec des approches et des questionnements des sciences humaines et sociales. À côté de ces deux solutions qui ménagent le conseil existant, une troisième voie est empruntée par des conseillers en SHS et des chargés de mission, qui se rencontrent régulièrement et collaborent, parfois très étroitement, en dehors des séances du conseil. Plusieurs chargés de mission qui se sentent particulièrement concernés par les recherches en SHS connaissent bien les laboratoires et tout se passe comme s'ils s'étaient constitué un conseil parallèle, à côté d'un conseil officiel qui ne répond à leurs attentes que partiellement :

« X c'est intéressant de lui poser la question, je pense qu'il a lui joué le rôle du, il s'est fait son propre comité scientifique extérieur. »

« En dehors des réunions officielles du comité scientifique, j'ai beaucoup échangé notamment avec Guy Chatain. [...] On a toujours des contacts, par exemple là c'est quand même quelqu'un qui connaît depuis très très longtemps le parc et pour le choix des zones d'enquête, on a eu une réunion ben la semaine dernière à Grenoble pour ça et j'ai demandé à Nicolas Antoine d'inviter Guy Chatain pour sa connaissance antérieure. »

Comme toute organisation-frontière, le conseil scientifique doit naviguer entre des attentes divergentes voire contradictoires et gérer les tensions qui en résultent. Il est par ailleurs confronté à des frustrations liées à son incapacité à assumer une ambition très forte – contribuer à la conception et à la mise en œuvre d'un programme de recherche collectif et rendre des avis – avec des moyens humains et financiers limités. Il parvient malgré tout à satisfaire une partie des attentes et de ses missions, ce qui explique son maintien. Et il tente régulièrement de répondre aux frustrations.

5. Vellétés d'amélioration

Le caractère routinier du travail du conseil, lié notamment à la récurrence des demandes d'autorisation à instruire, pourrait générer un phénomène d'usure et de mort lente du conseil.

Ce dernier fait pourtant preuve d'une véritable vitalité, liée à l'arrivée de nouvelles personnes qui impulsent des activités inédites et à la capacité des « anciens » à saisir les opportunités pour tenter de redynamiser le conseil. La réussite incomplète voire l'échec des tentatives antérieures ne dissuadent pas les conseillers de poursuivre leurs tentatives d'amélioration. L'enquête exploratoire a permis de repérer plusieurs de ces tentatives qui poursuivent quatre objectifs : orienter les recherches en fonction des besoins du gestionnaire, dégager du temps, fédérer le conseil autour de projets communs, travailler en réseau à une échelle plus large.

a. Pour orienter les recherches en fonction des besoins du gestionnaire

Les zones ateliers sont des dispositifs du CNRS visant à fédérer des équipes de recherche interdisciplinaires pour mener des recherches de terrain de long terme sur des terrains communs, en collaboration avec des acteurs locaux. Créée à la fin des années 2000, la zone atelier Alpes est l'une des plus récentes d'entre elles ; tel qu'initialement formulé, son objectif est d'étudier l'évolution conjointe des écosystèmes et des activités humaines dans un contexte de changement climatique. Lors de la séance du conseil scientifique du 28 novembre 2008, François Véron, membre du laboratoire d'un des deux co-coordonnateurs de la zone atelier, présente le dispositif :

« Pour la réserve, l'adhésion à ce projet est l'aboutissement d'un partenariat avec les différents laboratoires de Grenoble et notamment le LTHE qui a aidé à l'équipement de la réserve en stations météo dans le cadre de la création d'un observatoire bio-climatique. Le travail dans le cadre de cette zone atelier Alpes permettra de consolider le rôle de la réserve en tant que laboratoire scientifique, de faire travailler les différents laboratoires ensemble autour d'un projet et de s'ouvrir à des expériences semblables réalisées dans d'autres zones ateliers. »

Avec le parc national des Écrins, la réserve naturelle des hauts plateaux du Vercors fait partie des deux espaces protégés impliqués dès l'origine dans la zone atelier Alpes et même moteurs dans sa création. Pour la réserve, l'implication dans la zone atelier est une consécration de liens anciens avec les laboratoires (Cemagref, LTHE, LECA, etc.). L'objectif est triple : il s'agit d'abord d'attirer davantage de chercheurs, ensuite de favoriser les collaborations entre scientifiques de laboratoires différents, enfin, et surtout, de canaliser les recherches vers des sujets d'intérêt pour les gestionnaires :

« Ça partait un peu tous azimuts, on ne contrôlait pas... et c'était l'envie de la réserve de contrôler un peu ce qui se passait et d'orienter les choses. »

Les deux premiers objectifs sont atteints. En offrant à la réserve un atout distinctif — *« Il n'y a pas d'autre réserve qui soit comme ça »* —, la labellisation attire effectivement de nouveaux chercheurs, au-delà même des attentes du gestionnaire. Des liens sont également établis ou renforcés entre le Cemagref et le LTHE, ainsi qu'entre le Leca et le LTHE. En revanche, l'inscription de la réserve dans la zone atelier ne permet pas vraiment au gestionnaire de davantage contrôler les recherches ni de les orienter en fonction de ses objectifs propres. Les actions de recherche continuent d'être menées au gré des opportunités, sans vision d'ensemble :

« Le but c'était aussi qu'on reprenne la maîtrise des choses, voilà, et le résultat c'est qu'on a été envahis par les chercheurs, un succès monstre. Tout le monde s'est emparé de ça en disant : c'est un super territoire de travail ; en plus il y a une volonté politique et du gestionnaire d'être un laboratoire scientifique, la preuve ils ont équipé des stations météo pour nous. Et... et voilà. Donc l'idée de départ on est force innovante en créant des stations météo pour être maître de ce qui va se passer, c'est raté. »

Le problème de la multiplication des recherches à la suite de la création de la zone atelier est abordé lors de la séance du conseil de février 2014, à propos d'un projet de recherches sur les pins à crochets présenté par un chercheur d'Irstea. Thierry Lebel, membre du conseil scientifique et directeur du LTHE, conseille d'en faire part à la zone atelier :

« En tant que membre du conseil scientifique, j'ai envie de dire à la réserve : vous n'avez peut-être pas un message assez clair à vos partenaires. La zone atelier est un label ; c'est un des atouts sur lesquels jouent les labos. Si la réserve renvoie le message d'insatisfaction : on a l'impression d'être utilisé, ça a du poids. Si ça remonte à l'Inée²⁶, le label risque d'en prendre un coup »²⁷.

Thierry Lebel

Né en 1955, Thierry Lebel est ingénieur en mécanique des fluides et docteur en mécanique des milieux géophysiques et environnement. Il est directeur de recherche à l'IRD et spécialiste des liens entre variabilité climatique et cycle de l'eau en Afrique de l'Ouest. Il dirige le laboratoire d'étude des transferts en hydrologie et environnement (LTHE) depuis 2007. Il s'implique fortement dans la création de la zone atelier Alpes et oriente progressivement ses recherches vers l'hydroclimatologie des zones de montagne. Il est membre du conseil scientifique du Parc et de la réserve depuis 2006.

Le lancement d'appel d'offres apparaît comme une autre solution pour orienter les recherches, qui semble avoir été mise en œuvre par le passé. Jean Billet (1990 : 8) écrit ainsi : « les programmes sont réalisés sur appel d'offre. Le conseil a donc un rôle d'initiation et d'émulation. [...] »

L'idée est envisagée aujourd'hui, toujours sur le mode de la possibilité contrariée par le manque de temps :

« Pourquoi pas proposer des appels d'offre ? Et ça il faut qu'on y travaille, c'est le point noir actuellement parce que je n'ai pas le temps, il faut que je prenne le temps maintenant. »

b. Pour dégager du temps

Deux réorganisations ont récemment été entreprises : celle des gardes de la réserve ; celle du conseil scientifique à l'occasion de son renouvellement. L'évolution de la garderie répond à la volonté du directeur d'atténuer la limite entre le Parc et la réserve ; elle est aussi censée permettre au conservateur de consacrer plus de temps à l'activité de connaissance et à l'animation du conseil scientifique. Au moment de l'écriture de ce rapport, la composition du futur conseil n'est pas encore stabilisée. Il semble cependant qu'elle sera sensiblement différente de la composition du conseil de 2010 à 2014, avec l'arrivée de plusieurs nouveaux membres issus des SHS (et le maintien d'un noyau de membres de l'ancien conseil, plutôt naturalistes). Il est prévu que l'augmentation du nombre de conseillers s'accompagne de la constitution d'un bureau du conseil, qui semble n'avoir jamais existé ou en tout cas ne pas avoir été formalisé. Le bureau serait chargé d'examiner une partie des demandes d'autorisation relatives à la réserve naturelle, libérant du temps pendant les séances plénières pour aborder des sujets plus scientifiques. Il est trop tôt pour savoir si ces réorganisations très récentes ou en cours permettront effectivement au conseil, cette fois-ci, de consacrer davantage de temps et d'énergie à sa mission d'accompagnement des gestionnaires du parc et de la réserve dans la conception et la mise en œuvre d'un programme de recherche.

²⁶ Institut Écologie et Environnement du CNRS.

²⁷ Notes prises en séance.

c. Pour fédérer le conseil autour de projets communs

Le conseil scientifique s'est longtemps réuni une fois par an et, plus souvent, deux fois par an ces dernières années. S'ils correspondent bien au caractère bénévole de l'implication des conseillers, l'espace des réunions et le caractère très ponctuel du travail entre les séances ne favorisent guère la cohésion du conseil et la possibilité de développer une action dans la durée. Petit indice de la rareté des interactions : lors de la séance de février 2014, mes voisins de gauche et de droite à qui je demandais le nom de leurs homologues peinaient à les trouver de mémoire.

À plusieurs reprises, des tentatives ont été menées pour fédérer le conseil autour d'un objet de réflexion ou d'une action communs. Au démarrage du dernier mandat (2010-2014), le projet émerge de faire des publications collectives cosignées par une partie au moins des membres du conseil. En mars 2013, le président et l'animateur du conseil voient dans les quinze ans de présence du loup en Vercors une bonne occasion de collaboration et de publication d'un texte collectif (d'autant que la situation semble relativement apaisée), qui rassemblerait les conseillers en sciences humaines et naturalistes. Mais le projet avorte, la raison invoquée étant encore une fois le manque de temps :

« On n'a jamais réussi à rassembler le conseil scientifique autour de ce projet d'article. »

Q : Pour quelle raison ça n'a pas marché ?

R : Manque de disponibilité, manque de temps de certains des acteurs sollicités. Donc on n'a pas poussé, ce n'est pas la peine de porter à bout de bras un truc qui ne va pas marcher. »

L'excursion au Mont Aiguille offre un autre essai, transformé celui-ci, de rassembler le conseil autour d'une action commune. Pelouse sommitale isolée entre 1900 et 2000 m d'altitude, ni pâturée ni boisée, le Mont Aiguille paraît constituer un bon « site de référence » pour plusieurs thématiques de recherche (effets du non pâturage, du changement climatique, de l'insularité). L'idée et l'initiative de travailler sur le Mont Aiguille viennent du conservateur de la réserve. Au printemps 2012, il organise la montée et le bivouac d'une partie des membres du conseil scientifique²⁸ sur le Mont Aiguille, avec la mobilisation de professionnels de la montagne qui encadrent le groupe. Les conseillers mettent à profit leur présence pour mener des observations, effectuer des relevés floristiques et des captures de micro-mammifères. La sortie donne lieu à un tournage par une équipe de télévision et à une émission de « Des racines et des ailes », diffusée le 28 novembre 2012, qui met en scène « une ascension du Mont Aiguille avec des scientifiques »²⁹.

Pour les participants, la sortie a créé de la connivence et un esprit de groupe et est une réussite sur le plan humain :

« Quand on est montés sur le Mont Aiguille, faire une petite exploration, le conseil scientifique ensemble, ça a été super. Déjà humainement c'était vraiment bien, se retrouver tous ensemble, à grimper là-haut, avec des gens qui n'avaient jamais grimpé, c'était déjà une aventure en soi. Après on a passé la nuit là-haut, chacun à regarder un petit peu, à travers ses yeux de spécialiste de son domaine. »

« Il y en a eu une [une proposition de projet commun pluridisciplinaire] qui a eu lieu, qui était vraiment très intéressante, assez emblématique en fait de l'évolution positive au niveau

²⁸ Les conseillers proches des sciences humaines ne participent pas à une excursion qu'ils ressentent comme essentiellement naturaliste et dont ils estiment de ce fait qu'elle ne les concerne pas : « ça a été organisé d'un point de vue naturaliste, purement naturaliste. Ben je n'y suis pas allé ! »

²⁹ Pour un compte rendu de « l'expédition » sur le blog du Parc, voir <http://blogs.parc-vercors.fr/biodiversite/le-mont-aiguille-n-a-pas-revele-tous-ses-secrets.html>.

du conseil scientifique, et qui est plus portée par la réserve que par le PNR, c'était la sortie sur le Mont Aiguille où là il y a vraiment eu une journée d'échange assez intéressante. On avait à la fois les élus, donc il y avait Catherine Brette qui était présente et puis une majorité en tout cas des membres du conseil scientifique qui se sont joints à l'expédition. Donc ça ça a été quand même une réussite assez emblématique de ce conseil scientifique, d'arriver à une réflexion commune et un regard pluridisciplinaire en fait sur cet espace. »

Mais, deux ans après, l'excursion n'a pas eu de suite en termes d'activités collectives de recherche :

« Je suis assez fier d'avoir pu monter une grosse part du conseil scientifique au sommet du Mont Aiguille, sur un projet intéressant. Maintenant il faut qu'on avance : qu'est-ce qu'on en fait de cette étude ? Il ne faudrait pas que ça reste un coup d'épée dans l'eau et qu'on ne mette pas en place des recherches mais ça le seul responsable c'est moi. Il ne faudrait pas que ce soit une opération uniquement de communication pour se faire plaisir. Et là c'est à réfléchir dans la stratégie qu'on va mettre en place sur le territoire. »

« Notre difficulté c'est que pour avoir des études qui statistiquement soient valables, il faudrait trouver des réplicats et on n'en trouve pas, c'est-à-dire qu'on n'a pas d'îles comparables. Donc on patauge un petit peu avec ça, on n'a pas réussi encore à construire un programme de recherche qui se tienne. Après il faut trouver en plus des financements mais... bon là on est au milieu du gué, on a encore du travail à faire là-dessus. »

« François [Véron] a fait une synthèse un peu de tout ça et pour l'instant on n'a pas accouché de grand-chose quoi, on va peut-être accoucher de quelque chose après. Maintenant je ne sais pas trop si on accouchera de quelque chose, je n'en sais rien, honnêtement. »

La sortie sur le Mont Aiguille témoigne à la fois de la capacité du conseil à se mobiliser ponctuellement, y compris pour mener une action de relativement grande envergure requérant une importante préparation logistique, et de sa difficulté à mener un travail dans la durée, à avoir la continuité indispensable à la conception et à la réalisation d'un programme de recherche.

d. Pour travailler en réseau à une échelle plus large

Il existe de nombreux espaces protégés à l'échelle régionale, tous dotés d'un conseil scientifique. Cette situation génère des recouvrements dans la composition des conseils et dans les questions traitées. Certains conseillers sont membres d'au moins un autre conseil scientifique. C'est, par exemple, le cas de Pierre Bintz, de Jean-Pierre Mounet et de Jean-Charles Villaret, membres du conseil scientifique du Parc de Chartreuse, ou de François Véron, membre du conseil scientifique des réserves naturelles de Haute-Savoie et du CNPN. Le conseil scientifique du Vercors ne semble pas avoir participé à des séances communes avec d'autres conseils scientifiques.

Le conseil scientifique du Vercors défend fermement l'existence d'une instance taillée pour ce territoire-là, présenté comme spécifique et qui perdrait à être abordé en même temps que d'autres espaces protégés. L'hypothèse d'une fusion avec les conseils scientifiques des parcs naturels régionaux voisins, un temps avancée par le laboratoire Pacte, est ainsi considérée comme un risque qui doit être écarté, au nom d'une singularité territoriale demandant à être prise en compte. Le conseil scientifique apparaît ainsi comme un acteur important de la singularisation du Vercors :

« [On peut] jouer la complémentarité sans aller jusqu'à la constitution d'un conseil scientifique unique, notamment pour le Vercors qui a aussi des questions de faible densité, de... Bon, il a aussi des questions d'habitat méditerranéen ; si la zone atelier Alpes a été placée sur le Vercors, c'est aussi qu'il est aux avant-postes par rapport à l'observation du changement climatique, je pense que c'est des sujets qui sont spécifiques au parc du Vercors. Bon j'entends les avantages à éviter que certains membres soient sollicités par plusieurs parcs et, en même temps, il vaut mieux avoir plusieurs conseils avec chacun leur diversité propre et croiser ces diversités sur certains sujets, je pense que c'est préférable, de façon à ce chaque conseil puisse s'approprier vraiment le territoire auquel il est rattaché, et en être porteur en inter-conseils scientifiques. »

Le cas de la gestion du tétras-lyre fournit aux conseillers un exemple de situation où la prise en compte des spécificités du territoire les amène à défendre une position différente de celle qui serait adoptée à une échelle plus large comme celle des Alpes. La connaissance précise de l'état de conservation de l'espèce sur ce territoire (ou, pour prendre un autre exemple, des conditions d'exercice du pastoralisme) apparaît comme essentielle pour aboutir à des décisions adaptées et légitimes :

« Et nous sur la réserve on s'est retrouvés dans une situation où on a dit : on est gestionnaire d'une réserve. On est conscients qu'on est dans une entité globale pour cette espèce, on est dans cette entité des Alpes mais nous, on est responsables aussi quand même de notre territoire, de la réserve des hauts plateaux, on n'est pas responsable des Alpes totalement. Donc c'est normal à un moment donné, que sur notre territoire si on considère que le tétras-lyre est une espèce à enjeu, qu'on s'investit dessus, à un moment donné qu'on puisse être critique d'une politique globale et qu'on veuille adapter à notre contrainte locale, à nos ambitions locales cet enjeu. »

L'attachement au Vercors comme entité pertinente pour l'élaboration d'une réflexion et d'une expertise adaptées aux enjeux territoriaux s'accompagne de velléités de mutualisation et d'échanges, dans des domaines bien circonscrits, avec des territoires confrontés à des questions ou à des phénomènes similaires. L'équipement de la réserve naturelle en stations météorologiques est ainsi initialement conçu dans un cadre spatial beaucoup plus vaste :

« Notre ambition était d'étendre cet observatoire éco-climatique, qu'on montait à l'échelle du Vercors, au niveau des Alpes. Au niveau de l'arc alpin européen. Réfléchir... avoir des partenariats avec le réseau alpin des espaces protégés par exemple, pour qu'on puisse faire un observatoire de la montagne. Pas que le Vercors. »

Mais le projet d'un conseil à la fois centré sur le Vercors et inséré dans un réseau d'espaces protégés se heurte, là encore, à des difficultés de mise en œuvre :

« Je suis beaucoup plus dans l'idée d'un réseau qu'on n'a pas réussi à faire – c'est notre point faible –, pour justifier je dirais l'autonomie bien articulée des conseils, l'autonomie pour bien garder la territorialisation et bien articulée parce qu'il y a effectivement des sujets qui concernent tout le monde et qu'on peut monter des projets de recherche intéressants. »

De premières rencontres scientifiques des réserves naturelles de Rhône-Alpes ont été organisées à Divonne-les-Bains le 19 novembre 2013, à l'initiative des réserves naturelles de Haute-Savoie et en partenariat avec la réserve naturelle de la haute chaîne du Jura. Intitulées « Archives environnementales et évolution des écosystèmes. Étudier le passé pour comprendre le présent et éclairer l'avenir », ces rencontres entendaient marquer « la volonté

de coordonner les actions scientifiques dans les réserves naturelles de Rhône-Alpes »³⁰. La réserve naturelle des hauts plateaux du Vercors était présente lors de ces rencontres avec une conférence par un chercheur du LECA (non membre du conseil) des enjeux pour la gestion et la conservation de la modélisation à long terme de l'écotone forêt-prairie et une projection du film « Expédition sur la pelouse sommitale du Mont Aiguille du conseil scientifique de la RN des hauts plateaux du Vercors ».

Un conseiller note l'intérêt à ses yeux d'une ouverture à d'autres territoires, suggérant le risque de repli que peut comporter la culture de l'entre-soi :

« C'est bien la première fois, depuis je ne sais pas quinze ans, enfin depuis que j'y suis, qu'une telle réunion a lieu entre différentes réserves. Et cette réunion a permis d'échanger ; j'ai rencontré des gens qui m'ont posé des questions, qui sont d'autres réserves, qui m'ont posé des questions sur mes activités et eux-mêmes ils ont évoqué des activités, moi j'ai pu échanger avec eux puisque ça s'est déroulé au cours d'une journée entière. Eh bien c'est la première fois et j'ai été très très intéressé par une telle rencontre pluridisciplinaire et pluriréserves, et disons géographiquement beaucoup plus étendu. Et je sentais qu'on sortait un peu de notre cocon, là. Oui ça c'est un peu une critique que je fais aussi : on est un peu trop dans notre petite structure, en parlant de nos petits problèmes, sans savoir trop comment ça se passe ailleurs. Il était d'ailleurs question une fois d'un rapprochement entre conseils scientifiques de la Chartreuse et des Bauges, ça ne s'est jamais fait. Ça ne s'est jamais fait ».

Conclusion

Ce rapport résulte d'une enquête exploratoire sur le conseil scientifique du parc naturel régional et de la réserve naturelle des hauts plateaux du Vercors. Il constitue davantage une « mise à plat » du matériau de recherche constitué au cours de cette enquête qu'une analyse aboutie. L'enquête demande à être poursuivie et confrontée aux enquêtes menées sur d'autres conseils scientifiques dans le cadre de ce projet de recherche. La réflexion, ici simplement esquissée, doit aussi être approfondie, nuancée, sans doute reprise et réorientée sur certains points. Il s'agit donc d'un rapport d'étape pour alimenter la discussion collective et la thèse de Gaëlle Ronsin, qui démarre au moment où cette rédaction s'achève.

À ce stade de la recherche, certains éléments peuvent cependant être mis en avant :

- D'un point de vue théorique : la notion d'organisation-frontière semble bien adaptée pour aborder le fonctionnement d'un conseil scientifique et, notamment, les médiations entre mondes sociaux différents.
- D'un point de vue méthodologique : la combinaison des matériaux d'enquête (entretiens, observations de séances, dépouillement d'archives) se révèle très productive voire indispensable. D'autres techniques de recueil du matériau, en particulier l'enregistrement vidéo de séances et l'organisation de *focus groups*, pourraient également être utilisées et méritent au moins d'être mises à l'épreuve.
- En termes de résultats (provisoire !) :
 - o Le conseil existe et produit un travail depuis plusieurs décennies.
 - o Il a vu passer des scientifiques de très nombreuses disciplines, des gestionnaires, des élus, mobilisés autour d'un même territoire. C'est un espace

³⁰http://www.reserves-naturelles.org/sites/default/files/news/programme_rencontres_rn_rhone_alpes_20131119.pdf, consulté le 4 novembre 2014.

rare de ressources, de rencontres et d'échanges, qui a de très fortes potentialités.

- Le positionnement du conseil entre science et politique (dans un sens large incluant la gestion) produit à la fois des satisfactions pour les conseillers et les gestionnaires et des tensions.
- Les moyens dont dispose le conseil ne sont pas à la hauteur de ses missions. Ce décalage est à l'origine de frustrations, qui peuvent générer un phénomène d'usure et des défections, mais aussi de tentatives pour dépasser ces frustrations.
- Le temps et l'énergie, disponibles en quantité limitée, tendent à se concentrer sur la mission d'élaboration des avis et sur la réserve, au détriment d'un investissement sur l'ensemble du territoire et de ses enjeux. Ce repli finit par se traduire par une exclusion involontaire des sciences humaines et sociales, le clivage entre nature et culture restant prégnant jusque dans le monde académique. Les conseillers et les chargés de mission intéressés par les SHS trouvent une parade en constituant des conseils parallèles (sorte de *in* et de *off*).
- Le conseil peine à construire une action dans la durée ; les initiatives pour construire une réflexion collective tendent à s'essouffler rapidement.
- La difficulté à capitaliser les connaissances acquises et à se fixer un cap entrave la capacité d'apprentissage du conseil. La récurrence des projets à plusieurs années ou décennies d'intervalle donne un peu l'impression d'une instance perpétuellement en phase de démarrage... ce qui s'accompagne aussi d'une certaine vitalité.

Bibliographie

Billet, Jean. 1990. Le parc a vingt ans. Recherche et gestion d'un espace montagnard : bilan des travaux conduits dans le parc naturel régional du Vercors. *Revue de géographie alpine*, tome 78, n°4 : 6-13. Doi : 10.3406/rga.1990.2783

Blache, Jules. 1931. *Les massifs de la Grande Chartreuse et du Vercors*, deux tomes, éditions Didier et Richard 1931.

Boudouresque, Charles-François, Alain Barcelo, Jean-Georges Harmelin, Gilles Martin, Céline Maurer, Frédéric Médail, Guillaume Sellier, and Rose-Abèle Viviani. 2013. "The Scientific Council of a national park, the Port-Cros National Park: 50 years of conservation culture." *Scientific Reports of Port-Cros national Park* 27: xx-xx.

Delclaux, Julie. 2014. Les conseils scientifiques et la gouvernance des parcs nationaux français. L'exemple du parc national de Port-Cros. Mémoire de fin d'études pour l'obtention du diplôme d'ingénieur d'Agroparistech et du diplôme d'agronomie approfondie. 72 p.

Guibal, Jean. 1990. "Images, mémoires et connaissance : A propos d'une collecte en Vercors." *Revue de géographie alpine* 78:100-109.

Guston, David H. 2001. "Boundary organizations in environmental policy and science: an introduction." *Science, technology and human values* 26:399-408.

Kohler, Robert. 2006. *All creatures. Naturalists, collectors, and biodiversity, 1850-1950*. Princeton, Oxford: Princeton University Press.

Laurent, Jean-Pierre. 2008. *Et l'homme se retrouve ! Cheminements muséographiques. Entretiens avec Mireille Gansel*. Ed. Département de l'Isère. Coll. Musée Dauphinois. Grenoble. 136 p.

Leblanc, Emmanuèle. 2009. Préconisations nationales sur les rôles, les missions et le fonctionnement des conseils scientifiques des Parcs naturels régionaux. Fédération des Parcs naturels régionaux de France. 10 p.

Letourneux, François. 2008. Les conseils scientifiques des Parcs naturels régionaux. Propositions de problématique. Note du CORP n°3. 20 mai 2008. 4 p.

Parker, John and Beatrice Crona. 2012. "On being all things to all people: Boundary organizations and the contemporary research university." *Social Studies of Science* 42: 262-289.

Rousset, Philippe. 1982. Carte d'hydrogéologie du Vercors. Thèse. Université scientifique et médicale de Grenoble.

Selmi, Adel. 2006. *Administrer la nature*. Paris : Éditions de la MSH et Quae.

Sette, Anna Luce. 2014. Le conseil scientifique du parc national de la Vanoise, une organisation-frontière entre science et gestion conservatoire de la biodiversité. Mémoire de Master 2 « Techniques Sciences et Décisions » de l'IEP de Grenoble. 177 p.